

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Université A. MIRA Béjaïa
Faculté des sciences humaines et sociales
Département des sciences sociales

Domaine : sciences humaines et sociales

Filière : sciences sociales

Licence académique : sociologie

Niveau : 3^{ème} année

POLYCOPIE PEDAGOGIQUE

Module

Gouvernance et éthique professionnelle

الحوكمة وأخلاقيات المهنة

Préparé par :
Dr HALLIS Samir
Maitre de conférences « B »

2020/2021

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Université A. MIRA Béjaïa
Faculté des sciences humaines et sociales
Département des sciences sociales

Domaine : sciences humaines et sociales

Filière : sciences sociales

Licence académique : sociologie

Niveau : 3^{ème} année

POLYCOPIE PEDAGOGIQUE

Module

Gouvernance et éthique professionnelle

الحوكمة وأخلاقيات المهنة

Préparé par :

Dr HALLIS Samir

Maitre de conférences « B »

2020/2021

Table des matières

| Titre | Page |
|---|-----------|
| Informations sur le cours..... | 1 |
| Les objectifs de la matière..... | 2 |
| Introduction..... | 3 |
| Chapitre 01 : la gouvernance | |
| I. Définition de la gouvernance..... | 4 |
| II. Les composantes de la gouvernance..... | 6 |
| 1- La démocratisation..... | 6 |
| 2- Les systèmes électoraux..... | 9 |
| 3- La décentralisation..... | 13 |
| 4- Le système de gouvernement constitutionnel et de droits civils..... | 15 |
| III. Les principes de la bonne gouvernance..... | 19 |
| 1- La séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice..... | 19 |
| 2- La société civile..... | 21 |
| 3- L'indépendance des médias et la transparence..... | 24 |
| 4- Le contrôle citoyen de l'action publique, un outil d'aide à la gouvernance..... | 28 |
| Chapitre 2 : L'essence de la corruption | |
| I. Définition de la corruption..... | 31 |
| II. Les types de la corruption..... | 33 |
| III. Les indicateurs de la corruption administrative et financière..... | 36 |
| IV. Les raisons de la corruption administrative et financière et ses répercussions:..... | 40 |
| V. La lutte contre la corruption par les organisations internationales..... | 44 |
| VI. Méthodes de traitement et moyens de lutte contre le phénomène de la corruption..... | 48 |
| VII. Quelques expériences de lutte contre la corruption..... | 50 |
| Chapitre 03 : L'éthique professionnelle | |
| I. Définition de l'éthique professionnelle et son importance..... | 56 |
| II. Les principes de l'éthique professionnelle..... | 59 |
| Conclusion..... | 63 |
| Références bibliographiques/webographiques..... | 64 |

Informations sur le cours

a- Présentation :

- **Faculté :** sciences humaines et sociales.
 - **Département :** sciences sociales.
 - **Public ciblé :** licence 3 sociologie.
 - **Intitulé du cours :** gouvernance et éthiques professionnelle.
 - **Période d'apprentissage :** cinquième semestre.
 - **Crédit :** 02.
 - **Coefficient :** 01.
 - **Durée :** 45 H.
 - **Cours/1H30.**
 - **TD/1H30.**
 - **Enseignant chargé du cours et TD :**
Dr HALLIS Samir.
 - **Contact :** samir.hallis@univ-bejaia.dz
 - **Mode d'évaluation :** contrôle des connaissances (examen écrit d'une durée de 1H30 à la fin du semestre).
 - **Mode d'évaluation des TD :** contrôle continue (travail personnel ou collectif + interrogation écrite à la fin du semestre).
- b- Mode de fonctionnement :** dans ce cours, l'apprentissage est basé sur l'interaction soit en mode magistral (présentiel), où les étudiants sont invités à participer activement en posant des questions et en s'impliquant dans les débats sur les sujets les plus importants dans le module, soit à distance où ils peuvent inscrire dans ce cours à travers la plateforme e-learning de l'université de Bejaia, cette inscription leur permettra d'obtenir plus de ressources d'apprentissage (documents, vidéos, exercices), ils pourront également interagir entre eux ou avec l'enseignant de la matière via cette plateforme.

Objectifs : le module « gouvernance et éthiques professionnelle » vise les objectifs suivants :

- Permettre aux étudiants de connaître l'importance de la gouvernance comme stratégie moderne de gestion, surtout dans le domaine public.
- Permettre aux étudiants de découvrir les obstacles de la mise en application d'une stratégie de bonne gouvernance, surtout ceux en matière de corruption.
- Permettre aux étudiants de comprendre qu'il existe une compétence éthique dans le domaine professionnel, et que cette compétence a une importance équivalente des compétences techniques dans le monde de travail d'aujourd'hui.
- Préparer les étudiants à se comporter professionnellement, efficacement et de la manière requise dans leur vie professionnelle en tant qu'acteurs sociaux de futur.

Introduction :

Après les difficultés rencontrées par l'Etat providence depuis le début des années soixante-dix du siècle dernier, et après avoir confirmé à travers de nombreuses expériences et études que la cause de ces difficultés est principalement due à la nature de la gouvernance qui prévaut dans certains pays, et au mode de fonctionnement de leurs institutions. Après tout cela, tout le monde s'est assuré que la meilleure solution pour surmonter ces difficultés est d'adopter un nouveau modèle de gouvernance, un modèle qui diffère complètement des modèles précédents en terme de principes généraux qui le régissent et de règles de base sur lesquelles il repose.

La mise en œuvre d'une stratégie de bonne gouvernance, particulièrement dans les pays en voie de développement, nécessite tout d'abord l'adoption de nombreuses réformes dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale, culturelle et éthique, avec la nécessité d'assurer la participation de tous les acteurs de la société dans les processus de réforme, et d'avoir la volonté pour abandonner les traditions qui caractérisaient les systèmes classiques de gouvernement.

Dans ce contexte, la lutte contre la corruption est une étape nécessaire pour l'adoption de toute stratégie de bonne gouvernance, car elle contribue à la préparation d'un terrain approprié pour la mise en œuvre de cette stratégie, d'autant plus que la principale raison de l'échec des régimes classiques est due à la propagation généralisée de ce phénomène.

Outre la lutte contre la corruption, les responsables de la mise en œuvre de toute stratégie de bonne gouvernance devraient accorder plus d'attention aux aspects éthiques dans le domaine professionnel, étant donné l'importance de ces aspects pour parvenir à l'harmonie nécessaire entre les principes qui régissent cette stratégie et ses objectifs généraux.

Dans ce polycopie pédagogique, consacré aux étudiants de troisième année en sociologie, nous aborderons en détail toutes ces questions. L'objectif principal est de donner un aperçu approfondi de la bonne gouvernance, des facteurs contribuant à son adoption et des obstacles qui pourraient entraver son application sur le terrain.

Chapitre 01 : La gouvernance

I. Définition de la gouvernance :

Donner une définition claire à la gouvernance est un défi certain pour les spécialistes en sciences humaines et sociales, ce terme est polysémique, et sa signification se diffère d'une spécialité à l'autre, et même dans la même spécialité on peut trouver plusieurs définitions parfois contradictoires.

Etymologiquement, le concept « gouvernance » tire ses origines du verbe grecque « kubarnane » qui signifiait à l'époque piloter un navire ou un char, et il était utilisé par Platon de façon métaphorique pour désigner le fait de gouverner les hommes, c'est-à-dire que la gouvernance chez Platon consiste dans l'ensemble de procédures qu'on peut utiliser pour organiser et coordonner les comportements des individus afin de réaliser des objectifs communs.

La signification de ce concept est beaucoup changée depuis les grecques, entre le 8^{ème} et le 18^{ème} siècle il a été utilisé par les français comme synonyme du terme gouvernement (PITSEYS, 2010, p. 14), et désignait ainsi les administrations centrales d'un Etat dont le rôle principale est de gérer les affaires publiques. Puis au début du 19^{ème} siècle, il a connu une autre signification dans la langue et la culture anglaise, et était utilisé au sens de la bonne gestion des entreprises dans le domaine économique.

Aujourd'hui, ce concept a des connotations spécifiques associées à un certain nombre de changements intervenant au niveau des principes de l'administration publique. En effet, l'émergence des stratégies de gouvernance dans les pays occidentales développés renvoie, dans un premier lieu, à l'échec qu'a connu l'Etat providence à partir des années 70 dans la gestion des affaires publiques, surtout avec la montée de phénomène de la globalisation, cet échec est considéré comme le résultat d'un ensemble de changements et de bouleversements dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et même idéologique, de nouveaux besoins ont été apparus alors que cet Etat était paralysée devant les crises et les marasmes économiques. Le statut de l'Etat comme le seul acteur dans la régulation de la société a été contesté, et les citoyens réclamaient plus d'intervention et plus de participation dans la gestion de leurs affaires, c'est-à-dire que cette situation à mener les citoyens à se détourner des formes plus traditionnelles de participation politique, telle que le vote électoral ou l'affiliation partisane, et ils voulaient et réclamaient une participation directe (LACROIS & St-Arnaud, 2012, pp. 21-22).

Pour faire face à la situation, des termes comme ajustement et conditionnalité ont été beaucoup utilisés par les spécialistes en développement pour trouver des solutions aux dysfonctionnements des institutions étatiques, concernant surtout les échecs économiques et financiers, alors que l'objectif principal était de réduire les dépenses sociales, et de diminuer ou supprimer les subventions accordées aux entreprises publiques (LAKHLAF, 2006, pp. 8-9). La réalisation de ces objectifs purement économiques nécessite selon les recommandations des experts : la reconstitution et la réorganisation des systèmes économiques en adoptant de plus en plus les principes de l'idéologie libérale où le rôle de

l'Etat se borne dans le maintien d'un marché équitable, sans intervenir dans la production consacrée, dans le cadre de cette idéologie, au secteur privé.

Les solutions proposées aux difficultés rencontrées par l'Etat providence pendant les deux décennies 70 et 80 sont des solutions économiques et idéologiques qui ont visé la consolidation du système capitaliste au détriment de l'idéologie communiste. Par conséquent, les réformes opérées n'ont pas réalisé les résultats escomptés car « les aspects liés à la politique, à la qualité des institutions, à la propriété, à l'éthique, à la lutte contre la corruption, à la préservation de l'environnement, à la sauvegarde du devenir des générations futures, en un mot, les aspects liés à un développement humain véritable, ne rentraient, ou très peu, dans les recommandations d'ajustement (LAKHLAF, 2006, p. 9).

Selon certains spécialistes, l'échec des recommandations d'ajustement renvoie, dans un premier lieu, à la concentration excessive sur les aspects économiques dans la restructuration des institutions étatiques. En effet, pour réaliser des résultats plus positifs, la restructuration doit toucher tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle. En d'autres mots, et toujours selon le point de vu des spécialistes, il a fallu reconsidérer le rôle que joue l'Etat et ses institutions dans tous les domaines de la vie et non seulement dans le domaine économique. L'objectif de cette restructuration est « de définir une nouvelle approche de l'interaction entre l'Etat et la société, moins hiérarchique, moins coercitive ou paternaliste et plus adaptée à l'individualisme contemporaine » (Cartier-Bresson, 2008, p. 34).

Dans le cadre de cette nouvelle conception du rôle de l'Etat, les spécialistes de la Banque Mondiale, dans un article intitulé 'gestion des affaires publiques, de l'évaluation à l'action' publié dans la revue Finance et Développement en juin 2000, ont proposé la définition suivante à la gouvernance : « les traditions et les institutions à travers lesquelles s'exerce l'autorité dans un pays »

Les traditions et les institutions à ce stade englobent (LAKHLAF, 2006, pp. 10-11) :

- 1- Les processus par lesquels les gouvernements et leurs responsables sont choisis, rendu responsables, contrôlés et remplacés. Dans une stratégie de bonne gouvernance les responsables sont choisis à travers des élections libres et démocratiques, et contrôlés par les citoyens à travers des institutions législatives.
- 2- La capacité de ces gouvernements à gérer efficacement les ressources naturelles et humaines des pays. La source de cette efficacité consiste dans les critères objectifs sur lesquels les responsables sont choisis comme les compétences, la spécialisation, l'honnêteté, l'expérience...etc.
- 3- Le respect des citoyens et de l'Etat pour les institutions régissant leurs interactions économiques et sociales, c'est-à-dire l'existence d'un Etat de droit dans lequel il existe une hiérarchie des normes et une séparation des pouvoirs où tout le monde soumis au droit (et compris l'Etat et ses institutions) et les gouvernements sont responsables devant leurs citoyens.

La conception des experts de la Banque Mondiale a concentré sur la consolidation de l'Etat et de ses institutions dont l'objectif principal est la recherche de l'efficacité dans l'action publique, cette consolidation repose sur l'implication de toute la société dans la gestion des affaires publiques à travers des mécanismes clairs et objectifs comme la démocratie, la rationalité, le dialogue...etc. ce nouveau modèle de gestion est basé sur le partage du pouvoir entre l'Etat et les autres acteurs sociaux, c'est-à-dire que l'Etat dans une stratégie de bonne gouvernance, perde sa domination et son statut de leader, et se transforme à un partenaire qui partage avec les autres partenaires, en toute égalité, le pouvoir de décision.

Si les principes de gouvernance ont d'abord été appliqués dans la sphère publique, cette application est étendue à la sphère privée et aux organisations non gouvernementales, et à tous les niveaux local, national et international.

Pour conclure, on peut dire que la gouvernance désigne : **« l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale »** (SUPIOTE, 2015).

La gouvernance est apparue pour la première fois dans les pays occidentaux développés comme une nouvelle stratégie de gouvernement des affaires publiques, puis dans une deuxième étape, elle est adoptée par les pays en développement sous les recommandations des institutions internationales comme la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International (FMI).

II. Les composantes de la gouvernance

1. La démocratisation

Si la gouvernance est une nouvelle stratégie de la gestion des affaires publiques à travers des processus interactionnistes englobant plusieurs acteurs étatiques et privés, la réussite de cette stratégie est basée dans un premier lieu sur l'ouverture de l'Etat sur la société, dont l'objectif est de préparer le climat favorable à l'efficacité de cette interaction. Les spécialistes en gouvernance s'entendent sur l'importance de la démocratisation des Etats adoptant cette stratégie de développement comme condition principale à la libéralisation des énergies humaines et la mobilisation des ressources nationales.

1-1- Définition de la démocratisation :

Pour comprendre le mot « démocratisation » il faut tout d'abord définir la démocratie et connaître ses origines et ses grands principes.

Etymologiquement, le mot démocratie tire ses origines du mot grec « *démocratia* » composé de deux autres mots qui sont : « *démos* » qui signifiait le peuple, et « *cratos* » qui signifiait le gouvernement ou le pouvoir, c'est-à-dire que la démocratie dans sa signification grecque est le gouvernement du peuple ou le pouvoir du peuple.

ABRAHAM LINCOLN, l'un des présidents des Etats-Unis du 19^{ème} siècle, l'a considéré comme « le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple ». Ainsi, dans un système démocratique, la souveraineté est appartenue au peuple qui choisit ceux qui le gouverne. Ce peuple est constitué de l'ensemble des citoyens où chacun d'entre eux détenant, dans le cadre du pacte social (selon la conception du ROUSSEAU), en propre et à égalité avec les autres, une fraction de la souveraineté lui permettant de participer à l'expression de la volonté générale (TURK, 2010, p. 41).

On peut distinguer entre deux types de démocratie, la démocratie **directe** à travers laquelle les citoyens exercent directement le pouvoir, et la démocratie **indirecte** ou **participative** à travers laquelle les citoyens choisissent des représentants pour exercer le pouvoir en leurs noms, ce type est le plus valable pour les sociétés modernes où le nombre de personnes concernées par l'exercice du pouvoir est colossal, ce qui rend leur participation directe dans les processus de décision impossible.

La démocratie représentative est d'origine occidentale. Elle « s'est forgée avec les révolutions américaine et française de la fin du 18^{ème} siècle traditionnellement associées à l'avènement de la démocratie moderne. Sa théorisation et sa systématisation consacrent le principe de la délégation de la souveraineté comme système de médiation entre gouvernants et gouvernés » (NABLI, 2017, p. 76), et elle est considérée comme le reflet d'un ensemble de valeurs de liberté, de civisme, d'égalité et du respect des droits individuels et collectifs.

L'effondrement de l'idéologie communiste et la montée de l'idéologie libérale à la fin des années 80 ont exacerbé l'expansion de la démocratie occidentale partout dans le monde, cette expansion est considérée comme le résultat directe de la chute du mur de Berlin menant à la démocratisation du reste de l'Europe dans une première étape, puis rapidement la majorité des pays socialistes a adopté le modèle européen et ses principes pour l'organisation de leurs systèmes politiques (GAUDIN, 2002, p. 24). A ce stade, il faut mentionner que ce modèle démocratique ne reflète pas forcément un choix pour tous les pays qu'ils l'adoptent, car il est, dans certains cas, imposé par les pays libéraux développés à travers les institutions internationales, surtout dans le cadre de programmes d'aide que ces derniers ont consacré au bénéfice de certains pays.

A partir de là, on peut déduire que la démocratisation est « **un processus à travers lequel un système politique évolue vers la démocratie ou renforcer son caractère démocratique** ». Cette démocratisation est un élément central dans la stratégie de bonne gouvernance préconisée par les pays occidentaux développés aux pays en voie de développement (ou les pays les moins avancés) à travers les institutions internationales comme la banque mondiale (BM) et le fond monétaire international (FMI).

1-2- Le rôle de la démocratisation dans une stratégie de gouvernance :

Evidemment, la majorité des pays en voie de développement étaient gérés par des systèmes politiques autoritaires ou au moins par des systèmes défectueux et inefficaces caractérisés par le monopole, la corruption et le manque de l'esprit rationnel. Les gouvernements de

ces pays ont échoué dans leurs missions, surtout en ce qui concerne le développement et la modernisation de leurs systèmes économiques. Les spécialistes en développement renvoient cet échec au modes de fonctionnement des institutions étatiques dans ces pays qualifiés comme rigides et autoritaires.

Dans une stratégie de bonne gouvernance l'accent est mis sur le changement de ces modes de fonctionnement en adoptant un ensemble de principes démocratiques pour assurer la participation des citoyens à la gestion de leurs affaires à travers des instances élues librement et démocratiquement, à ce stade, « la gouvernance par l'outil démocratie vise à faciliter la recherche d'un consensus dynamique autour d'objectifs émanant de groupes ayant des intérêts divergents » (LAKHLAF, 2006, p. 22), ce consensus va réduire la domination de l'Etat sur les processus de décision qui concernent l'opinion public, et ouvre largement la porte devant les citoyens pour qu'ils assument eux-mêmes la responsabilité de la gestion de leurs affaires et la résolution de leurs problèmes.

D'un autre côté, la gouvernance démocratique est l'un des facteurs de stabilité politique, car elle assure la transition et le changement au sommet de l'Etat et de ses institutions loin des conflits brutaux et les coups d'Etat. POPPER « estime que la démocratie est le système qui permet l'alternance du pouvoir sans effusion de sang » (LAKHLAF, 2006, p. 21).

1-3- **Les conditions de la démocratisation des pays en voie de développement :**

Selon KASTAING, la gouvernance est « une réforme, une révolution du mode d'organisation de l'Etat » (LAKHLAF, 2006, p. 11). Cette réforme dans le cadre d'un processus de démocratisation nécessite :

- ✓ La définition des prérogatives et obligations de tous ceux qui exercent du pouvoir au nom de l'Etat comme de ceux qui régissent par lui, c'est-à-dire que le pouvoir de tous les acteurs doit s'inscrire dans un cadre procédural déterminé, et dans des champs de compétences circonscrits (BRAUD, 1994, pp. 73-74), l'objectif est d'éliminer toute sorte d'arbitraire, de clientélisme et d'incertitude dans la gestion des affaires publiques.
- ✓ Il faut également établir une véritable séparation des pouvoirs au niveau du système politique, où une institution d'un pouvoir ne peut pas intervenir dans les prérogatives des autres, l'objectif est de partager le pouvoir qui était concentré entre les mains d'une seule personne ou au niveau d'une instance qui occupe le sommet de la hiérarchie administrative de l'Etat dans les systèmes non démocratiques.
- ✓ Il faut faire intervenir d'autres institutions qui n'appartiennent pas à la sphère du gouvernement dans les processus de décision (LAKHLAF, 2006, p. 12) afin d'intégrer les différentes composantes de la société dans le gouvernement de l'Etat, dans cette optique, les organisations de la société civile, les syndicats et les autres types d'organisations non étatiques sont les partenaires de l'Etat qui perd son caractère dominant.
- ✓ Et surtout, il faut renforcer le contrôle des citoyens sur les institutions de l'Etat à travers le renforcement des institutions législatives au niveau central, et

l'implication des organisations de la société civile dans les processus de décision au niveau local.

1-4- Les obstacles de la démocratisation dans les pays en développement :

1-4-1- L'héritage direct de la période précédant les tentatives de démocratisation : les transitions démocratiques dans les pays en voie de développement étaient gérées dans leur majorité par des leaders politiques des anciens systèmes autoritaires (surtout dans les Etats socialistes où le multipartisme était interdit), ces derniers refusent l'idée de la défaite et font preuve d'un déficit de loyalisme constituant pourtant l'un des conditions du fonctionnement de la démocratie.

1-4-2- L'intolérance politique et le refus du compromis : le succès d'un processus de démocratisation dépend largement de la capacité des acteurs politiques à faire des concessions et des compromis, et à régler leurs malentendus ou leurs contradictions par les voies légales et constitutionnelles.

1-4-3- L'exclusion politique : dans plusieurs expériences de transition démocratiques les tenants du pouvoir accaparent l'ensemble des postes dans l'administration publique au profit de leurs seuls partisans, ce qui touche à l'un des piliers de la démocratie qui est « la participation ». Or, selon David BEETHMAN, les chances de réussite d'un processus de démocratisation augmentent avec le caractère inclusif de ce processus qui doit intégrer toutes les orientations populaires et répondre à toutes les demandes populaires (BEETHAM, 2014).

1-4-4- L'absence d'une culture démocratique et d'une véritable participation citoyenne : un système démocratique nécessite, en réalité, l'existence d'une culture démocratique pour favoriser la participation de toute les composantes de la société dans la gestion de leurs affaires, les raisons de cette absence sont multiples, parmi lesquelles on peut citer : les problèmes d'adaptation par rapport aux exigences de ce nouveau système politique basé sur l'interaction et l'initiative, l'inexistence ou l'inefficacité des mécanismes de participation...etc.

2. Systèmes électoraux

Parce que la participation directe de tous les citoyens d'un pays dans les processus de décision qui concernent l'opinion public est impossible à cause de leur nombre, les systèmes électoraux représentent le moyen idéal qui assure cette participation indirecte où tout le monde s'exprime en toute liberté.

2-1- Définition des systèmes électoraux :

On peut distinguer entre deux conceptions des systèmes électoraux. La première repose sur l'idée qu'un système électoral serait de nature technique et mathématique, et désigne alors la question de la distribution des sièges aux différents candidats, aux différents partis politiques et aux différentes listes qui se présente dans des élections. La deuxième

conception dépasse l'idée de calcul et de distribution des sièges, et voir dans le système électoral un ensemble de valeurs et d'éléments complexes qui agissent les uns sur les autres pour assurer l'organisation d'un choix électoral dans un système démocratique (LUCIANI, 1996, pp. 416-417).

Sans entrer dans les logiques doctrinales, et pour adopter une définition opérationnelle, on peut dire qu'un système électoral désigne **l'ensemble des caractéristiques regroupant les modes de scrutin, d'attribution des sièges aux assemblés, et les éléments essentiels d'un régime qui assurent le choix démocratique et libre des élites politiques**. Ces caractéristiques se diffèrent d'un Etat à l'autre et d'un système politique à l'autre.

2-2- les composantes d'un système électoral :

- ✓ **Les circonscriptions** : parfois appelées districts ou comtés est désignent les secteurs géographiques au sein desquels on organise les élections.
- ✓ **La structure du scrutin** : c'est le moyen utilisé par les électeurs pour élire leurs représentants au niveaux des circonscriptions, généralement ce moyen consiste dans un bulletin de vote.
- ✓ **La taille de la circonscription** : qui est le nombre de représentants dans chaque circonscription.
- ✓ **La formule électorale** : c'est la règle qui détermine le vainqueur ou les vainqueurs dans les élections, ou bien, c'est l'ensemble de critères adoptés dans la distribution des sièges entre les vainqueurs dans une élection.

2-3- Le suffrage :

Le suffrage est une opinion, un avis ou un vote exprimé dans une délibération ou une élection. Dans le domaine politique le suffrage est adopté dans les systèmes démocratiques pour choisir les gouvernants ou les représentants des citoyens dans les différentes institutions étatiques. Ce suffrage peut être :

- ✓ **Exprimé** : lorsque l'électeur respecte les règles légales qui organisent son choix électoral ;
- ✓ **Blanc** : quand l'électeur participe dans le jeu électoral sans choisir un candidat précis (lorsqu'il met son enveloppe vierge) ;
- ✓ **Ou Nul** : lorsque l'électeur viol les règles légales dans l'exercice de son choix électoral (Ex : l'utilisation d'un bulletin différent de celui proposé dans le scrutin, la modification des bulletins de vote...etc.).

2-3-1- Les types du suffrage :

2-3-1-1- Le suffrage restreint : dans le suffrage restreint le droit de vote est accordé uniquement à une minorité sociale ou à certaines classes sociales sur la base d'un ensemble de critères comme le sexe, la richesse ou le niveau intellectuel de l'électeur (électrice). Parmi les modèles de ce type on peut citer le suffrage capacitaire dans lequel seuls les citoyens qui disposent d'un niveau intellectuel élevé peuvent participer, et le suffrage censitaire dans lequel le droit de vote est accordé uniquement à certaines personnes dans

la société en raison de leur aisance financière (TURK, 2010, p. 103). Le suffrage restreint est l'une des caractéristiques d'une démocratie inachevée.

2-3-1-2- Le suffrage universel : dans le suffrage universel tous les citoyens et les citoyennes qui disposent de leurs capacités électorales ont le droit de participer en toute égalité avec les autres aux élections de tous types. Ce suffrage n'exclue aucune catégorie de la société, et est basé ainsi sur la considération que, dans une démocratie, tout le monde est égal, peu importe la race, le sexe ou la religion (LANDRY, 2010, p. 19).

Le suffrage universel est considéré comme le résultat d'une histoire de lutte et de réclamation des catégories sociales marginalisées comme les Amérindiens et les femmes aux Etats-Unis (LANDRY, 2010, p. 14).

On peut, également, distinguer entre deux types de suffrage universel : **le suffrage universel direct** dans lequel les électeurs choisissent directement (sans intermédiaires) ceux qui les gouvernent, et **le suffrage universel indirect** à travers lequel les citoyens choisissent des représentants pour que ces derniers choisissent, à leur tour, ceux qui gouvernent (Ex : le choix du président aux Etats-Unis par un assemblé composé de grands électeurs, ces grands électeurs doivent être choisis par les citoyens américains au sein des Etats fédérés).

2-4- les modes de scrutin :

Il existe deux modes de scrutin qui se distinguent l'un de l'autre par leurs processus électoraux et leurs modes de calculs ou de distribution des sièges entre les vainqueurs dans les élections :

2-4-1- le scrutin majoritaire : ce mode est le plus souvent utilisé pour choisir un élu et un seul comme par exemple dans les élections présidentielles, dans ce cas on parle de **scrutin uninominal majoritaire**. Dans certains pays ce principe de la majorité peut être adopté pour distribuer les sièges entre les listes, ici on parle du **scrutin majoritaire plurinominal ou scrutin de liste bloquée** (LE BART, 2016, p. 52).

On peut distinguer, également, entre **le scrutin majoritaire à un tour**, dans lequel celui (celle, ceux) qui détient le plus nombre des suffrages valablement exprimés prends le siège (les sièges) directement. C'est le mode de scrutin privilégié dans les Etats sous l'influence anglo-saxonne et en particulier en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, où il influence profondément la vie politique, la structure et le nombre des parties et favorise bien sûr le bipartisme (TURK, 2010, p. 117). Et **le scrutin majoritaire à deux tours**, dans lequel la victoire au premier tour est conditionnée par l'obtention de la majorité absolue, si non, l'organisation d'un deuxième tour est obligatoire pour déterminer le vainqueur (les vainqueurs) dans les élections.

2-4-2- Le scrutin proportionnel : c'est le mode le plus répandu dans le monde, il permet de choisir une assemblée à partir de listes, chaque liste obtenant une proportion d'élus égale à sa proportion de voix. Les principes sont simples car il n'existe qu'un seul tour qui

confère à chaque formation politique la place au sein de l'assemblée élue qui correspond à sa performance électorale (LE BART, 2016, p. 51).

Généralement, dans un scrutin proportionnel, la répartition des sièges s'effectue par la méthode du quotient électoral (DELWIT & DE WAELE, 2000, p. 11) qui consiste dans le résultat de la division du nombre des suffrages valablement exprimés par le nombre de siège à pourvoir par les différentes listes présentées dans les élections.

Exemple : dans des élections municipales organisées au sein d'un département, quatre parties politiques (A, B, C et D) ont participé afin de concourir pour 8 sièges, à la fin de ces élections et après le dépouillement des votes, supposons que nous obtenions 10000 suffrages valablement exprimés et que le partie (A) a obtenu 2065 suffrages, (B) 1006, (C) 4400 et (D) 2529. La première chose que nous devons faire est bien sûr la calcule du quotient électoral.

$QE = \text{nombre des suffrages valablement exprimés} / \text{le nombre des sièges à pourvoir}$
 $= 10000 / 8 = 1250.$

Suivant la règle de distribution des sièges dans ce mode de scrutin, les résultats de ces élections seront comme suite :

- ✓ Le parti (A) doit obtenir 1 siège (le reste des suffrages valablement exprimés 815).
- ✓ Le (B) → aucun siège (le reste 1006)
- ✓ Le (C) → 3 siège (le reste 650)
- ✓ Le (D) → 2 sièges (le reste 29)

Mais il reste 2 siège non distribuer, pour le faire on peut utiliser deux méthodes différentes :

La méthode du plus fort reste : à travers laquelle il faut classer les listes selon le nombre des suffrages valablement exprimés qui restent pour chacun, et les sièges qui restent doivent être distribué aux listes classées premières. Dans ce cas, les résultats de notre exemple seront comme suite : le parti (A) 2 sièges, le (B) 1 siège, le (C) 3 sièges et le (D) 2 sièges.

La méthode de la plus forte moyenne : cette méthode utilise un mode de calcul un peu plus compliqué, les sièges qui restent sont distribués sur la base de la plus forte moyenne, à savoir que la moyenne est calculée comme suite :

$M = \text{le nombre de suffrages valablement exprimés de chaque liste} / \text{le nombre des sièges qu'elle a déjà détenu} + 1.$

Dans notre exemple les moyennes de chaque liste sont :

- ✓ La liste (A) : $M = 2065 / (1+1) = 1032,5$;
- ✓ La liste (B) : $M = 1006 / (0+1) = 1006$;
- ✓ La liste (C) : $M = 4400 / (3+1) = 1100$;
- ✓ La liste (D) : $M = 2529 / (2+1) = 843.$

Donc, l'un des sièges qui reste doit être distribué à la liste (C) grâce à sa plus forte moyenne (1100), elle aura donc 4 sièges au lieu de 3. Le siège qui reste doit être distribué en appliquant la même méthode :

La liste (A) : $M = 2065 / (1+1) = 1032,5$;

La liste (B) : $M = 1006 / (0+1) = 1006$;

La liste (C) : $M = 4400 / (4+1) = 880$;

La liste (D) : $M = 2529 / (2+1) = 843$.

Le dernier siège est distribué, alors, à la liste (A).

3. La décentralisation

Une stratégie de bonne gouvernance est basée sur le bon fonctionnement des institutions de l'Etat afin qu'elles s'interagissent efficacement avec les autres partenaires. Cette stratégie nécessite, comme nous l'avons déjà expliqué, la reconstitution des institutions d'une manière où les autres partenaires s'impliquent dans la gestion des affaires publiques à travers des processus de concertation, de consultation et de négociation où chaque acteur défend ses propres intérêts dans un climat politique et social sain et favorable. Cette reconstitution nécessite, dans un premier lieu, l'application des principes de la décentralisation.

3-1- Définition de la décentralisation :

Pour mieux comprendre la décentralisation, il est utile de distinguer entre les différents types d'organisation des Etats démocratiques modernes, le principe de distinction est basé sur le degré d'autonomie des régions et des départements gouvernementaux par rapport au pouvoir central, et la liberté de ces derniers dans la gestion de leurs affaires loin du contrôle hiérarchique excessif de l'Etat ; à ce stade, on peut distinguer entre deux types d'organisation.

✓ **L'Etat fédéral** : c'est le cas en particulier pour les Etats dont le territoire est vaste comme le Etats-Unis d'Amérique. Dans l'organisation des Etats fédéraux l'administration centrale transfère toutes les attributions et les compétences en matière de la gestion des affaires régionales à des Etats fédérés et s'occupe uniquement par les politiques de fond (l'armée, la justice, les affaires étrangères...etc.). Le transfert des attributions et des compétences du niveau central vers les niveaux régionaux, dans ce cas, est connu sous le nom de « dévolution ».

✓ **L'Etat unitaire** : c'est une organisation basée sur l'unité juridique et politique, dans laquelle l'Etat central monopolise la compétence législative pour produire des règles communes à l'ensemble du territoire national où il n'existe qu'une seule et unique constitution, et les régions dépendent hiérarchiquement au pouvoir central qui détermine la stratégie centrale de la gestion des affaires publiques, et le rôle central des responsables locaux ce limite dans la mise en œuvre de cette stratégie sur le terrain (NABLI, 2017, pp. 91-96).

Pour donner de l'efficacité à l'action publique surtout au niveau local, les Etats unitaires modernes adoptent deux stratégies pour déléguer les compétences et les attributions :

- ✓ **La déconcentration** : qui consiste dans le transfert des compétences et des prérogatives d'un niveau central vers le niveau local au bénéfice d'un agent de l'Etat, c'est-à-dire que malgré la délégation des fonctions et des tâches, le pouvoir de décision et de contrôle est toujours entre les mains de l'administration centrale.
- ✓ **La décentralisation** : c'est le transfert de certaines attributions et compétences d'un niveau central de l'Etat vers le niveau local au bénéfice, cette fois, des instances élus par les populations locales.

Initialement, ces deux types d'organisation consistent dans la délégation de pouvoir et des compétences d'un niveau central de l'Etat vers le niveau local, mais dans le contenu il y a une grande différence entre eux. Dans le tableau suivant on peut présenter les principales :

Tableau N° : les différences entre la déconcentration et la décentralisation

| | La déconcentration | La décentralisation |
|----------------------------------|--|--|
| Installation des responsables | Les responsables des unités déconcentrées sont désignées par le pouvoir central | Les responsables des collectivités territoriales sont élus par les populations locales |
| Autonomie/dépendance | Les unités déconcentrées dépendent hiérarchiquement au pouvoir central et exercent leurs fonctions dans le cadre limité par les instructions de ce pouvoir | Les collectivités territoriales sont indépendantes par rapport au pouvoir central malgré qu'elles exercent leurs missions dans un cadre juridique bien déterminé. |
| Le contrôle et la responsabilité | Les unités déconcentrées soumettent au contrôle des services du pouvoir central et ne sont responsables que devant ce pouvoir | Les collectivités territoriales soumettent au contrôle des conseils élus, par conséquent, elles ne sont responsables que devant le peuple |
| L'identité juridique | Les unités déconcentrées représentent l'Etat central et parlent toujours au nom de cet Etat | Les collectivités territoriales se disposent d'une personnalité morale indépendante de l'Etat central |
| Mode de gestion et objectifs | Les unités déconcentrées appliquent les instructions du pouvoir central pour la mise en œuvre de la stratégie de ce pouvoir au niveau local | Les collectivités territoriales se gèrent par leurs propres délibérations dont l'objectif est de répondre efficacement et rapidement aux besoins des populations locales |

3-2- Les principes de la décentralisation :

3-2-1- Le principe de la répartition des compétences : dans un système décentralisé, les collectivités territoriales sont considérées comme des personnalités morales qui ont le droit d'agir indépendamment des pouvoirs centraux, ce principe libère ces collectivités et leur permet de s'échapper au contrôle hiérarchique de l'administration centrale ce qui augmente le niveau de l'efficacité dans la gestion des affaires publiques.

3-2-2- Le principe de la libre administration : c'est l'existence des organes propres de décision, issues de préférence des élections où les collectivités territoriales ne sont pas responsables que devant leurs électeurs bien sûr dans un cadre juridique bien déterminé.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces deux principes sur le terrain, l'Etat centrale doit assurer aux collectivités territoriales tous les moyens humains, techniques et financiers dont elles ont besoin pour accomplir leurs missions au niveau local.

3-3- Les types de la décentralisation :

3-3-1- La décentralisation politique : la décentralisation politique repose sur l'élection des représentants et des décideurs au niveau local pour remplacer les décideurs nommés par l'Etat central dans une organisation déconcentrée précédente, parmi les avantages de ce type de décentralisation on peut citer (BOULENGER, GAUTHIER, & VAILLANCOURT, 2012) :

- ✓ Les décisions prises dans ce cadre seront mieux informées et plus adaptées aux attentes des populations locales.
- ✓ Elle incarne la démocratie participative et facilite l'implication directe ou indirecte des citoyens dans les processus de décision.
- ✓ Et elle renforce les organes de contrôle et détermine les responsabilités.

3-3-2- La décentralisation administrative : elle consiste à un transfert et une délégation de responsabilités et d'attributions administratives à des agents à qui l'Etat fournit entièrement les ressources nécessaires à l'exercice de leurs missions, incluant l'application des lois et règlements en vigueur dans un pays.

3-3-3- La décentralisation technique : ici, le transfert se limite à un domaine précis et les collectivités locales ne sont pas des territoires bien délimités, ce sont des établissements publics spécialisés dans l'offre des services, et elles sont qualifiées d'organisations paraétatiques (MILLS, VAUGHAN, SMITH, & TABIBZADEH, 1991, p. 24).

4. Le système de gouvernement constitutionnel et de droits civil

L'adoption d'une stratégie de bonne gouvernance n'est possible, en réalité, que dans un système politique et social assurant aux citoyens tous leurs droits où aucun d'entre eux ne peut empiéter sur les autres. Ainsi, pour l'organisation des Etats modernes, des lois et des règles étaient adoptées pour organiser la vie des citoyens dans tous les domaines, cette organisation est assurée par l'Etat et ses agents qui soumettent eux-mêmes aux règles juridiques dans l'exercice de pouvoir sur les autres.

4-1- c'est quoi un système de gouvernement constitutionnel ?

Un système de gouvernement constitutionnel se traduit, en réalité, par l'existence d'un Etat de droit. Le secrétaire général des Nations Unis a défini cet Etat de droit dans un rapport en 2004, comme : « *un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme. Il implique, d'autre part, des mesures propres à assurer le respect des principes de la primauté du droit, de l'égalité devant la loi, de la responsabilité au regard de la loi, de l'équité dans l'application de la loi, de la séparation des pouvoirs, de la participation à la prise de décisions, de la sécurité juridique, du refus de l'arbitraire et de la transparence des procédures et des processus législatifs* » (Nations-Unis, 2004)

A partir de cette définition on peut dire que le système de gouvernement constitutionnel est un système institutionnel dans lequel tous les citoyens et les citoyennes et même l'Etat avec ses institutions et ses agents soumissent aux mêmes règles de droit. Dans un Etat de droit tout le monde est au-dessous de la loi dont l'objectif est d'assurer à l'être humain ses droits fondamentaux comme le droit de vivre en sécurité, le droit au travail, le droit à la liberté d'expression, le droit d'être jugé et traité sans discrimination...etc.

4-2- Les caractéristiques d'un système constitutionnel :

A partir de la définition de l'Etat de droit proposée par le secrétaire général des Nations-Unis citée ci-dessus, on peut déduire ces caractéristiques dans les éléments suivants :

4-2-1- La hiérarchie des normes : les normes juridiques dans les systèmes constitutionnels modernes sont hiérarchisées selon leurs importances où une norme d'un niveau inférieur doit tirer sa légitimité de sa conformité aux normes des niveaux supérieurs. L'objectif de ce principe de la hiérarchie des normes est d'encadrer tous les comportements des différents acteurs dans un pays donné, ainsi que d'éviter les contradictions potentielles entre les différentes normes juridiques en adoptant un système permettant de les organiser et de les articuler entre elles de façon à savoir laquelle faire prévaloir en cas de conflit (TURK, 2010, pp. 72-73). Généralement, la norme la plus importante qui domine les autres normes est incarnée, presque dans tous les pays du monde, par la constitution.

Exemple : le représentant du pays (ministre des affaires étrangères, le chef de l'Etat...etc.) ne peut pas signer des accords internationaux en contradiction avec les articles constitutionnels.

4-2-2- La séparation des pouvoirs : la séparation des pouvoirs est l'un des principes fondamentaux qui organisent les relations des pouvoirs entre les trois types d'institutions étatiques qui sont : les institutions législatives, les institutions judiciaires et les

administrations centrales de l'Etat. Ce principe est inventé pour la première fois par Montesquieu, il consiste dans la distinction entre les fonctions des différentes institutions étatiques où aucune d'entre elles ne peut empiéter sur les prérogatives des autres. Ce principe doit assurer surtout l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux pouvoirs législatif et exécutif.

Exemple : dans un Etat qui adopte le principe de la séparation des pouvoirs, le gouvernement qui fait partie du pouvoir exécutif ne peut pas intervenir dans l'élaboration des lois parce que l'élaboration des lois est la fonction principale du pouvoir législatif représenté par le parlement (il y a des exceptions. Quand on parle de la séparation souple des pouvoirs, le gouvernement peut intervenir dans l'élaboration de certaines lois !).

4-2-3- l'égalité de toutes les personnes physiques ou morales devant les règles de droit : dans un système constitutionnel toutes les personnes physiques et les personnes morales (les institutions de l'Etat) sont traitées de la même façon et en égalité les unes par rapport aux autres devant la loi, ce principe protège les citoyens contre le pouvoir arbitraire des agents qui représentent l'Etat dans leurs missions pour maintenir l'ordre public et assurer à l'être humain ses droits fondamentaux comme le droit à l'expression, le droit au rassemblement, le droit à l'information...etc. en d'autres termes, il faut maintenir un climat égalitaire entre tous les sujets et les institutions appartenant à un pays donné, et en cas de litige entre une personne morale et une autre physique, on ne donne aucune priorité à l'une sur l'autre devant les règles de droit. Mais ce principe doit prendre en considération les fonctions et l'importance de l'Etat et de ses composantes, l'Etat n'est pas n'importe quelle personne juridique : celle-ci suppose un rapport de domination qui fait d'elle la plus haute personnalité juridique possédant des droits propre à l'effet de remplir son rôle et ses obligations, et une volonté souveraine indépendante (NABLI, 2017, p. 50).

4-2-4- La soumission de l'Etat et de ses agents aux règles de droit : on peut considérer l'Etat comme « le fruit d'un accord de volonté des hommes, soucieux de mieux défendre leurs intérêts et de garantir les libertés au sein de la société. Ils s'associent de façon délibérée par une sorte de contrat, pour vivre ensemble et unir leurs droits » (TURK, 2010, p. 19), à travers ce contrat social, les citoyens choisissent leurs représentants et leurs dirigeants qui incarnent l'Etat, ce dernier est souverain dans ses décisions pour maintenir l'ordre public et assurer les droits et les libertés de tout le monde. Dans un Etat de droit, la souveraineté des institutions étatiques et de leurs agents n'est pas absolue car ils doivent soumis eux-mêmes aux règles de droit dans l'exercice de pouvoir sur les citoyens, si non, l'Etat se transforme à un Etat de police.

Exemple : le rôle des agents de la sécurité routière (qui représentent l'Etat) consiste dans l'organisation de la circulation dont l'objectif est de protéger les citoyens et les citoyennes contre les comportements abusifs de conduite, ces agents peuvent intervenir pour appliquer des amendes à l'encontre de certains conducteurs, cette intervention doit être inscrite dans un cadre juridique bien déterminé, c'est-à-dire que la légitimité de l'intervention de ces agents consiste dans sa conformité à la loi adoptée dans ce domaine.

4-2-5- La responsabilité des gouvernements devant leurs peuples : dans un pays démocratique le rôle d'un gouvernement consiste premièrement dans l'application de la

loi sur les autres en assurant la soumission de tout le monde et compris les institutions étatiques aux mêmes règles de droit, et deuxièmes dans la gestion des affaires publiques pour répondre efficacement et rapidement aux besoins fondamentaux des citoyens et des citoyennes dans tous les domaines de la vie et à tout niveau. A ce stade, le travail du gouvernement doit soumettre au contrôle permanent du peuple à travers des conseils élus par lui-même.

4-2-6- L'Etat doit répondre aux règles internationales en matière des droits de l'homme : le système international aujourd'hui est très compliqué, dans lequel les Etats s'interagissent sur la base d'un ensemble de critères et de principes construisant les accords internationaux. La question des droits de l'homme occupe une place centrale dans les différentes interactions où le degré de légitimité de chaque Etat est dépendu du degré de son application d'un ensemble de principes acceptés au niveau international. A ce stade, le préambule de la charte des Nations-Unis indique que « l'un des buts de l'ONU est de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international » (Nations-Unis, 2004).

4-3- le système constitutionnel est la bonne gouvernance :

A partir de la conception que nous avons présentée sur le système constitutionnel, on peut déduire que ce système est plus que nécessaire pour l'adoption et l'application d'une stratégie efficace de bonne gouvernance. A ce stade, l'émancipation des énergies nationales dans chaque pays moderne dépend de l'existence d'un environnement social, culturel et politique assurant la possibilité de la participation de tous les citoyens, sans distinction, dans le choix et le contrôle des dirigeants, dans cet environnement l'individu doit sentir pleinement sa liberté, son égalité avec ses homologues et sa responsabilité par rapport à ses devoirs envers son pays et sa nation, et le système constitutionnel est considéré comme le moyen idéal qui peut incarner ces principes dans la réalité des sociétés contemporaines.

Le système constitutionnel est le seul moyen qui peut répondre aux conditions d'une stratégie de bonne gouvernance qui sont : la responsabilité collective, la démocratie et la liberté, la participation et la transparence. Il est « le résultat de la souveraineté populaire, que la souveraineté se répartie entre toutes les personnes sur la base de l'égalité sans distinction ni exclusion...de sorte que la souveraineté devienne fragmentée entre le plus grand nombre » (KADRI & DJAID, 2017, pp. 104-105).

Les principes d'un système constitutionnel représentent, en réalité, les moyens idéals pour limiter le pouvoir absolue des agents publics et impliquent tous les acteurs de la société dans les différents processus de décisions qui concernent l'opinion public. A travers ces principes l'Etat est considéré comme un partenaire qui interagir avec d'autres partenaires pour l'intérêt générale et non comme une dictature qui domine la société en utilisant tous les moyens légitimes et illégitimes pour l'intérêt d'une seule personne ou d'une seule catégorie sociale.

III. Les principes de la bonne gouvernance :

1- La séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice :

La séparation des pouvoirs est l'une des caractéristiques des Etats démocratiques modernes qui assure le partage du pouvoir entre plusieurs acteurs, et libèrent ainsi les institutions de l'Etat de leur dépendance à une seule personne ou à une seule instance qui occupe le sommet de la hiérarchie administrative. Selon les spécialistes, l'adoption de ce principe est une nécessité pour assurer l'efficacité d'une stratégie de bonne gouvernance.

1-1- Définition de la séparation des pouvoirs :

La séparation des pouvoirs est l'un des principes qui organisent le pouvoir entre les différentes institutions d'un Etat. Elle consiste en une répartition des fonctions juridiques entre plusieurs organes de l'Etat où chaque groupe d'organes s'occupe à un ensemble de fonctions dans un domaine bien précisé (NABLI, 2017, p. 100), et aucun d'entre eux ne peut empiéter sur les prérogatives des autres.

Ce principe est inventé pour la première fois par Montesquieu qui estime que « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » (NABLI, 2017, p. 113), l'objectif était d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne comme c'était le cas dans les monarchies absolues et les dictatures, et protéger ainsi les citoyens contre le pouvoir arbitraire des dirigeants et de leurs représentants. En réalité, le pouvoir « est divisé et pluralisé afin de réduire les risques d'appropriation et de monopolisation par le plus puissant d'entre eux, l'exécutif » (SALAS, 2019, p. 117).

Dans le cadre de ce principe, on peut distinguer entre trois types d'institutions étatiques qui sont :

- ✓ **Les institutions législatives** : généralement ce sont les parlements qui représentent le pouvoir législatif, leur rôle principal consiste dans l'élaboration des lois et le contrôle du travail du gouvernement.
- ✓ **Les administrations centrales de l'Etat (le gouvernement)** : qui représentent le pouvoir exécutif dont le rôle est de planifier les stratégies de développement et de la gestion des affaires publiques, ainsi que la mise en application de ces stratégies.
- ✓ **Les institutions judiciaires** : ce sont les tribunaux et les magistrats qui représentent le pouvoir judiciaire, et qui nécessite pour son exercice à la fois la rigueur juridique, l'impartialité et la probité.

Dans un Etat qui adopte le principe de la séparation des pouvoirs pour son organisation, ces trois types d'institutions sont indépendants les uns des autres, où chaque type doit remplir une fonction juridique sans intervenir dans les domaines spécialisés des autres.

1-2- Les types de la séparation des pouvoirs :

1-2-1- La séparation stricte (rigide) des pouvoirs : elle repose sur les règles de l'indépendance organique (absence de moyens de révocation et d'influence réciproques)

et de la spécialisation fonctionnelle et indépendante (NABLI, 2017, p. 113). Dans ce type, la distinction entre les trois pouvoirs est presque complète dans la mesure où chacun d'entre eux ne peut intervenir dans le champ spécialisé des autres. La séparation rigide des pouvoirs n'existait que dans les idées des penseurs classiques à l'instar de Montesquieu, certains croient que l'application d'une telle distinction est presque impossible surtout dans les régimes politique modernes, et critiquent ainsi ses fondements : la séparation des pouvoirs est une notion vide de tout contenu car elle est devenue le plus grand mythe constitutionnel dans la modernité libérale, un principe sacro-saint pour toute la tradition de cette tendance (PIMENTEL, 2002, pp. 119-121).

1-2-2- La séparation souple des pouvoirs : vu les problèmes caractérisant la séparation stricte des pouvoirs, ce type propose plusieurs solutions aux blocages résultant de la distinction fonctionnelle est organique des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), il suppose la collaboration surtout entre le gouvernement et le parlement où l'un des deux peut intervenir dans le domaine spécialisé de l'autre. Ce type est basé sur l'idée que « chaque pouvoir n'est pas l'ennemi de l'autre ou encore son concurrent, mais l'existence de l'un ou de l'autre doit servir l'intérêt général. Les rapports entre l'exécutif et le législatif ne doivent ni aller au-delà de l'intérêt de la nation ni servir l'exécutif ».

1-3- L'indépendance de la justice : l'indépendance de la justice apparait lorsque l'Etat adopte le principe de la séparation des pouvoirs, elle consiste dans la distinction et la primauté du pouvoir judiciaire par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif. Pour Jean-Mrc VARAUT « l'indépendance est la situation d'une collectivité, d'une institution ou d'une personne qui n'est pas soumise à une autre collectivité, institution ou personne. Il faut que son titulaire n'ait rien à attendre ou à ne redouter de personne. Appliquée à la justice, l'indépendance se manifeste par la liberté du juge de rendre une décision non liée par une hiérarchie ou des normes préexistante » (DAVAKAN, 2017).

1-4- Les principes de l'indépendance de la justice :

- ✓ L'impartialité du juge qui ne doit pas se laisser influencer par des préférences ou des liens personnels. Juger, c'est à la fois rendre justice à la victime et rester juste vis-à-vis du coupable, qui a lui aussi des droits.
- ✓ Le pouvoir judiciaire est indépendant. Par conséquent, il ne reçoit d'ordre ni de ceux qui font la loi (pouvoir législatif) ni du gouvernement ou des administrations centrales de l'Etat (pouvoir exécutif).
- ✓ Le juge ne reçoit pas d'ordre, mais il doit respecter la loi dans ses jugements pour assurer l'égalité de tout le monde devant les règles de droit (il est libre dans ses jugements, et à la fois contraint par la réglementation adoptée pour l'organisation de la société).
- ✓ L'indépendance de la justice doit assurer la protection des citoyens, de leurs biens, de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux.
- ✓ Et enfin, le principe de l'indépendance de la justice doit assurer aux individus et même aux personnalités juridiques leurs droits de défense.

1-5- Les obstacles de l'indépendance de la justice : dans la pratique, il existe plusieurs lacunes qui font obstacle à cette indépendance, les plus importantes sont (DAVAKAN, 2017) :

- ✓ La justice n'est pas totalement indépendante dans la mesure où les juges sont recrutés, nommés et révoqués par des institutions appartenant au pouvoir exécutif.
- ✓ Sur le plan théorique, l'indépendance budgétaire fait partie de l'indépendance de la justice, mais dans la pratique, ce sont les institutions législatives et les administrations centrales de l'Etat qui préparent et déterminent le budget du secteur de la justice.
- ✓ La soumission des juges du parquet au pouvoir hiérarchique du gouvernement et aux institutions du ministre de la justice dans plusieurs pays.
- ✓ La complicité des acteurs du secteur de la justice et surtout des juges dans des affaires de corruption, ce qui peut toucher à leur légitimité et à la légitimité de la justice.
- ✓ Même les juges du siège ne sont pas à l'abri des menaces de leurs supérieurs hiérarchiques à cause des pressions et des sanctions qu'ils subissent pendant l'exercice de leurs tâches.
- ✓ L'incompétence de certains acteurs du pouvoir judiciaire, ce qui ouvre la porte devant l'intervention des autres pouvoirs pour mettre fin aux dysfonctionnements résultant de cette incompétence.

2- La société civile

Dans une stratégie de bonne gouvernance, la gestion des affaires publiques et sociales est basée sur l'implication de plusieurs acteurs étatiques et non étatiques dans les processus de résolution des différents problèmes. Si les acteurs étatiques sont représentés dans ces processus par l'Etat et ses administrations (centrales et déconcentrées aux niveaux locales), les acteurs non étatiques sont représentés par les organisations de la société civile et celles du secteur privé.

Les organisations de la société civile occupent, à ce stade, une place centrale dans les structures politique, sociale, économique et culturelle des pays démocratiques modernes, et jouent un rôle très important pour le bon fonctionnement de ces structures. Elles sont considérées comme le partenaire de l'Etat, et elles doivent participer à côté du secteur public dans les différentes activités qui intéressent l'opinion publique.

2-1- L'origine de la notion de la société civile :

Le concept de société civile trouve son origine dans l'antiquité grecque où il était utilisé par Aristote et signifiait « la société citoyenne », et plus tard en latin il désigna une assemblée sans hiérarchie dominante où des citoyens de sexe masculin possédant un certain avoir et avaient le pouvoir de décider sans obéir au pouvoir de l'Etat. Pendant le siècle des lumières le concept, et grâce à la contribution d'un ensemble d'auteurs comme : Lock et Montesquieu, a connu une autre signification et conçu comme une sphère d'action

à différencier de l'Etat, un moyen de contrôle des responsables politiques et de leurs représentants pour assurer et protéger la liberté et les droits de ses sujets, et un intermédiaire entre l'individu et l'Etat. Plus tard, Tocqueville a considéré la société civile comme le lieu de connaissance et d'exercice des vertus citoyennes, telles que la participation. Pour Hegel, ce concept désignait un espace indépendant hors de la sphère naturelle de la famille et de la sphère, plus élevée, de l'Etat où les citoyens ont des droits et des intérêts légitimes dont le pouvoir public ne peut pas les contrôler (CVETEK & DAIBER, 2009, pp. 6-7).

2-2- Définition de la société civile :

Le concept de la société civile est très polysémique parce qu'il est influencé par les différents courants politiques et idéologiques modernes. Pour les uns il se définit par opposition à l'Etat, c'est-à-dire que la société civile est un espace indépendant de la sphère étatique et agit, par conséquent, indépendamment de toute influence des gouvernements, cette conception est adoptée par les partisans de l'idéologie libérale (ou néolibérale) dans le cadre de la lutte pour la libération du marché dans le domaine économique, dans cette optique « le couple société politique/société civile doit être mise en perspective avec une série d'autres couples qui ont contribué à constituer une théorie du politique et qui continuent d'alimenter une acception commune de la société civile. Ainsi, la société civile s'opposerait à l'Etat comme la nature à la culture » (TREBITSCH, 1991, p. 29).

Pour d'autres, la société civile ne serait pas le simple envers de l'Etat, mais au contraire il est son partenaire, et à partir de cette conception, ces deux partenaires s'interpénètrent et s'interagissent pour confronter ensemble les différents problèmes rencontrés dans les sociétés modernes. En d'autre terme, la société civile est apparue pour donner des solutions à certains problèmes devant lesquels l'Etat et ses institutions se bloqués. C'est une nouvelle forme d'organisation humaine imposée par le développement de la société et son évolution vers la démocratie. « Dans les sociétés post totalitaires nées de l'effondrement du communisme, il faudra que surgissent de nouvelles structures, des associations civiques et citoyennes qui favorisent la transition démocratique » (HUYGHE, 2012).

2-3- Les caractéristiques de la société civile :

- ✓ Elle échappe à l'Etat et son contrôle excessif, c'est-à-dire qu'elle représente un domaine où les individus suivent leurs propres normes et non celles de la loi (HUYGHE, 2012).
- ✓ Elle se mobilise pour l'intérêt général et pour la réalisation des buts et des objectifs non lucratifs.
- ✓ Elle est représentée par différentes formes d'organisations mais, à la différence des entreprises, ces formes d'organisations ne sont pas hiérarchisées.
- ✓ Elle agit au-delà des sphères privées individuelle et familiale, et cherche à attirer l'attention de la société et créer un impact social dans la vie politique (CVETEK & DAIBER, 2009, p. 8).
- ✓ Elle n'a pas de siège ou de constitution, de début ou de fin d'activité, elle n'élit pas de président ou de secrétaire général (HUYGHE, 2012).

2-4- Les fonctions de la société civile :

Les organisations de la société civile jouent plusieurs rôles dans les sociétés démocratiques contemporaines et s'occupent par la réalisation de plusieurs fonctions soit par leurs propres initiatives en utilisant leurs propres moyens, soit en partenariat avec d'autres organisations des secteurs étatique ou privé. A ce stade, on peut distinguer entre sept (07) types de ces fonctions (CVETEK & DAIBER, 2009, pp. 10-12) :

2-4-1- La fonction de protection : généralement, les organisations de la société civile protègent les citoyens et les citoyennes contre le pouvoir arbitraire de l'Etat et de ses représentants, elles se mobilisent, à travers cette fonction, pour assurer à l'individu et aux groupes d'individus leurs liberté entant qu'indépendants par rapport à leur environnement.

2-4-2- La fonction de contrôle : cette fonction est dépendante de la fonction de protection parce qu'elle consiste dans le contrôle de l'exercice de pouvoir par l'Etat et ses institutions.

2-4-3- La fonction de participation : pour Tocqueville, la société civile est une école de la démocratie, à travers ses organisations les citoyens s'impliquent dans la vie politique et participent de plus en plus dans la gestion de leurs affaires et dans le contrôle des décisions de leurs responsables.

2-4-4- La fonction d'allègement (de l'Etat) : la société civile peut contribuer dans l'allègement des préoccupations de l'Etat par plusieurs moyens, les plus connus sont :

- ✓ L'allègement financier effectif par le fait que les citoyens endossent volontairement, et souvent sans rémunération, des obligations sociales.
- ✓ La société civile peut intervenir pour régler des problèmes complexes que l'Etat ne peut pas les régler seul.
- ✓ La société civile remplit également des obligations sociales qui dépassent la famille et ne sont pas pris en compte par l'Etat ou le secteur privé.

2-4-5- La fonction d'articulation :

La société civile peut jouer le rôle d'intermédiaire entre les citoyens et l'Etat sans recourir aux organisations classiques comme les parties politiques pour ouvrir des voies efficaces de production, de rassemblement et d'articulation des valeurs communautaires et d'intérêts sociaux.

2-4-6- La fonction de démocratisation :

La société civile participe beaucoup aux processus de formation de l'opinion publique et de la volonté populaire, l'importance de cette fonction augmente surtout dans les jeunes démocraties où l'incarnation d'un ensemble de principes (comme celui de liberté, de civisme, de participation...etc) dans les milieux populaires est très importante.

2-4-7- La fonction de règlement (ou gestion) des conflits sociaux :

Les conflits sociaux peuvent trouver des issues sans recourir à la justice. Les organisations de la société civile jouent à ce stade un rôle très important, elles interviennent pour faire réconcilier les adversaires entrant dans un conflit (sujets ou groupes), et contribuent ainsi dans l'émergence et la consolidation de la solidarité sociale, surtout au niveau local.

2-5- Les formes des organisations de la société civile :

Il existe plusieurs formes d'organisations de la société civile qui agissent à tous niveaux (local, national et international), et se retrouvent dans tous les domaines de la vie sociale, économique, politique et culturel dont les objectifs se diffèrent d'un domaine à l'autre et d'une organisation à l'autre. Les plus importantes sont :

2-5-1- Les organisations non-gouvernementales : ce type d'organisations est totalement indépendant de l'Etat et de ses institutions, et il représente son adversaire surtout dans le cas où les gouvernements négligent leur rôle en tant que responsables des situations difficiles dans lesquelles se trouve une population ou une partie d'une population.

2-5-2- Les associations : une association est « une union libre de personnes volontaires, qui œuvrent en permanence pour l'atteinte d'un but précis » (CVETEK & DAIBER, 2009, p. 15), les activités des associations sont exercées par des bénévoles, mais certaines personnes sont payées surtout celles qui occupent des postes permanents (les responsables, les coordinateurs...etc.).

2-5-3- Les groupes d'intérêt : ils désignent les organisations qui cherchent à influencer le pouvoir, mais qui, contrairement aux partis, ne participent pas à la compétition politique à travers les élections. Cependant, ils ne sont pas les seuls qui prétendent influencer le pouvoir, toutes les organisations de la société civile adoptent ce genre de slogans.

3- L'indépendance des médias et la transparence :

Une stratégie de bonne gouvernance basée sur la participation des différents acteurs dans la gestion des affaires publiques et le contrôle des citoyens sur les responsables nécessite, en réalité, l'existence des médias libres et indépendants pour assurer l'information fiable sur toutes les questions qui intéressent l'opinion publique, et garder l'œil sur les politiciens au niveau de leur capacité administrative et de leurs rôles de définition des lois et de la réalisation de différents projets.

3-1- C'est quoi l'indépendance des médias :

On peut définir un média comme « un équipement technique permettant aux hommes de communiquer l'expression de leurs pensées quelles que soit la forme et la finalité de cette expression » (BALLE, 1994, p. 3), cet équipement peut être la télévision, la radio, le journal, le fax, le téléphone et le téléphone portable, l'internet et ses sites et réseaux sociaux...etc.

Dans les pays démocratiques, les médias sont indépendants (mais cette indépendance est relative), c'est-à-dire que les gens sont libres de communiquer l'expression de leurs pensées en utilisant librement les différents techniques et pour tout objectif, et l'Etat ne contrôle pas cette communication.

Enfin, on peut déduire que **l'indépendance des médias consiste dans l'utilisation libre des médias par les individus et les groupes d'individus dans un pays où l'Etat n'exerce aucune pression ni contrôle sur cette utilisation.** « La liberté des médias est une valeur clé dans un pays démocratique, l'une des exigences relatives à l'exercice de la liberté est qu'il doit s'agir d'une institution indépendante, un média qui n'est pas totalement indépendant, comme un média possédé par l'Etat, ne peut pas juger libre » (LOUW, 2008, p. 2).

3-2- L'importance et le rôle de l'indépendance des médias :

L'indépendance des médias est le garant principal de la liberté d'expression de citoyens dans un pays démocratique, c'est le canal idéal pour s'informer, s'exprimer ou donner l'avis sur les différentes questions qui concernent l'opinion public. Cette liberté est soutenue par les constitutions et les lois dans la majorité des pays démocratiques ainsi que par les institutions et les organisations internationales, et surtout par l'ONU à travers sa déclaration universelle des droits de l'homme qui indique que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir ou de répondre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. », ces moyens d'expression consistent surtout dans les médias (la télévision, la radio, les journaux, les sites internet...etc.). « Les médias peuvent créer un climat favorable au débat démocratique et aider ainsi à l'instauration et au maintien de la bonne gouvernance » (BARTHOULOT, 2009, p. 63). Par conséquent, en assurant la liberté d'expression, l'indépendance des médias contribue à la promotion des processus de démocratisation – l'un des piliers d'une stratégie de bonne gouvernance- surtout dans les pays en voie de développement.

L'indépendance des médias renforce également le contrôle des citoyens sur le travail du gouvernement et assure la diffusion des informations sur les comportements des dirigeants et sur la légitimité du pouvoir qu'ils exercent pour l'intérêt public. « Ceci signifie aussi tenir un rôle de surveillance des représentants du gouvernement au niveau de la réalisation de leurs fonctions administratives et de gestion du gouvernement. Cela signifie qu'ils observent les membres les plus importants comme les membres les moins importants de la fonction publique dans leur manière de traiter la législation, le public et leurs collègues » (LOUW, 2008, p. 2).

Concernant la gestion des affaires publiques, l'indépendance des médias donne de l'efficacité à cette gestion, et mène à l'information des responsables –surtout au niveau local de l'Etat- sur les besoins réels des populations locales. Le rôle des journalistes à ce stade consiste à fouiller l'information et la diffuser pour que les dirigeants au sommet de

de hiérarchie administrative de l'Etat soient au courant de tout ce qui passe dans les régions.

D'un autre côté, les médias jouent un rôle central dans l'enrichissement des différents programmes de développement en déclenchant des débats et des discussions libres sur le contenu de ces programmes. À ce stade, ils sont considérés comme « l'espace public de la diffusion de l'information, de discussion et de débat » (TRUDEL, 1990, p. 167).

Dans les pays où les médias sont indépendants, la corruption enregistre des taux très faibles par rapport à d'autres pays où ces médias sont contrôlés par l'Etat. À ce stade, il faut distinguer entre les médias appartenant à l'Etat et orientés ainsi par les responsables politiques soit pour soutenir leurs projets et convaincre les populations par leurs programmes surtout pendant les campagnes électorales, soit pour dissimiler certaines affaires de corruption et de transgression de la loi ; et les médias privés qu'ils sont plus efficaces dans le suivi de l'Etat et de ses affaires malgré que « les propriétaires de médias privés peuvent avoir une grande influence sur la décision de couvrir ou de ne pas couvrir la corruption, surtout s'ils sont d'avantages motivés par la perspective de réaliser les gains plus importants que par les principes de la liberté d'informer ou de l'accès à l'information » (BARTHOULOT, 2009, pp. 63-64).

3-3- Les médias au cœur de la valorisation de la transparence :

La transparence est l'un des composants d'une stratégie de bonne gouvernance, elle assure la circulation des informations qui concernent la gestion des affaires publiques, et permet aux citoyens de contrôler à tout moment le travail du gouvernement, de ses administrations centrales et de ces administrations déconcentrées aux niveaux locaux.

Les gouvernements se mobilisent pour poser le projecteur sur les points positifs de leur travail en espérant conserver dans l'ombre les éléments dérangeants, mais « les journalistes sont supposés permettre aux citoyens d'exercer leur devoir de surveillance de celles et ceux qui gouvernent en leurs noms, ainsi que des entreprises et autres groupes d'intérêts qui pèsent sur le devenir commun de nos sociétés » (GUILLEUX, 2019). Dans cette optique, la place des médias dans les pays démocratiques modernes devient centrale de par leur contribution dans le bon fonctionnement de toute la société, et de leur contribution à la lutte contre la corruption et tous les phénomènes et les comportements qui peuvent perturber la stabilité des structures sociales et économiques à travers l'échange de l'information et la régulation par l'information (BALLE, 1994, pp. 251-252).

Les médias jouent un rôle très important dans une stratégie de bonne gouvernance, ce rôle se traduit par leurs capacités d'observation de la société, d'investigation parfois dans des circonstances très difficiles, et d'information en respectant un ensemble de règles et de principes d'éthique professionnelle, le volume de ces capacités augmente en libérant de plus en plus les médias du contrôle des gouvernements, des responsables politiques et des personnalités ayant l'influence sur les processus décisionnels qui concernent l'opinion public.

3-4- Les obstacles de l'indépendance des médias et de la liberté d'expression :

Comme nous l'avons déjà expliqué, les médias jouent un rôle très important dans la régulation structurelle des sociétés démocratiques contemporaines. Ce rôle attire logiquement les convoitises, dans la mesure où le contrôle et la censure de l'information sont des utiles redoutables pour la conquête du pouvoir, ce qui rend le travail du journaliste plus difficile et augmente la pression qu'il subit de la part des personnalités et des institutions touchées par son travail (BARTHOULOT, 2009, p. 63). Les médias peuvent connaître des déviations et des dysfonctionnements surtout en matière de leur rôle d'information des citoyens et de contrôle du travail de gouvernement et des responsables politiques.

Plusieurs études ont confirmé que les médias ne sont pas toujours neutres dans l'accomplissement de leur travail. Au contraire, ils s'impliquent parfois dans des affaires de corruption et font l'objet de plusieurs scandales dans tous les pays du monde et surtout dans les pays les moins avancés. (Ex : Sur la télévision, l'ouvrage célèbre de Pierre Bourdieu, est l'exemple le plus clair pour démontrer et confirmer la désorientation des médias qu'ils sont orientés surtout par les valeurs du marché et de la concurrence et non par celles de la liberté d'expression et du droit à l'information).

Certains croient que le discours médiatique est toujours orienté vers la satisfaction des besoins et des intérêts de certains groupes dans la société, il n'est pas neutre et il sert toujours les idéologies et les politiques des plus forts dans la société (les classes dominantes).

A ce stade, la désorientation, le dysfonctionnement et la corruption qui caractérisent certains médias dépendent d'un ensemble de facteurs, les plus importants sont :

- ✓ Dans des pays où l'Etat est le propriétaire des médias, ces derniers ne sont pas vraiment indépendants, ils sont contrôlés et orientés par les responsables politiques pour la réalisation de leurs propres intérêts illégitimes au détriment de l'intérêt général et des droits d'expression et d'information qui ne sont assurés que par des médias libres et professionnels, « des médias sous contrôle ne critiquent pas le gouvernement ni ne mettent en avant ses lacunes et celles de ses employés. Le résultat est un glissement vers l'autoritarisme et la corruption » (LOUW, 2008, p. 2).
- ✓ Certains médias ont besoin de ressources financières importantes pour le maintien de leurs activités, la source principale d'approvisionnement est la publicité, ce qui menace leur indépendance et ouvre la porte devant la manipulation et l'ingérence d'autres acteurs et surtout d'opportunistes du secteur étatique (les responsables politiques) et du secteur privé et civile (les entreprises économiques, les groupes d'intérêt...etc.).
- ✓ D'un autre côté, l'objectif principal de certains médias et la raison de leur existence consiste dans la réalisation des gains économiques, c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme des entreprises à buts lucratifs. Par conséquent, les principes commerciaux sont à la base de leurs activités et les principes de la liberté d'expression et du droit à l'information sont toujours négligés.

- ✓ En fin, l'appartenance idéologique, culturelle et politique peut menacer l'indépendance des médias. Certains journalistes trouvent de difficultés pour s'émanciper de leurs idées, et au lieu d'exercer leur métier en respectant certains principes professionnels ils jouent le rôle d'avocat et défendent les orientations idéologiques et politiques des groupes dont ils font partie.
-

4- Le contrôle citoyen de l'action publique, un outil d'aide à la gouvernance.

Dans une démocratie, le contrôle des citoyens sur l'action publique est très nécessaire, les responsables à tous les niveaux de la hiérarchie administrative de l'Etat et dans les différentes institutions sont choisis par le peuple (d'une manière directe ou indirecte), ils sont là pour assurer la fourniture des services publics, et ils doivent assumer leurs responsabilités devant ce peuple en obéissant aux procédures adoptées pour le contrôle de leurs activités.

Pour comprendre la signification du contrôle citoyen de l'action publique, il est nécessaire d'éclairer tout d'abord le sens du contrôle social, ce dernier « est un ensemble de moyens et pratiques, formels ou informels, mise en œuvre au sein d'une société ou d'un groupe social, afin que ses membres agissent conformément aux règles ou au modèle en vigueur dans le but de garantir l'ordre social et un bon fonctionnement de la société » (BALOGOUN, 2017). Le contrôle citoyen remplit une fonction préventive contre le dysfonctionnement de la société, dont l'objectif est d'assurer la discipline de l'individu ou d'un groupe d'individus par rapport au respect d'un ensemble de règles et de normes préalablement établies et socialement admises.

A partir de cette signification, on peut dire que **le contrôle citoyen de l'action publique est un domaine du contrôle social qui s'intéresse au contrôle des comportements et des actions des personnes qui agissent dans les établissements et les administrations étatiques, et exercent le pouvoir au nom du peuple**. L'objectif est d'assurer le respect de la loi, et l'interdiction des violations potentielles des règles juridiques pour protéger, enfin, l'intérêt générale (l'intérêt du peuple) et assurer la fourniture des services publics.

4-2- Le contrôle citoyen de l'action publique est une nouvelle forme de participation :

Avec la montée de la démocratie, et à travers les processus de démocratisation adoptés dans la majorité des Etats modernes, les exigences des citoyens augmentent de jour en jour. A ce stade, les modes classiques de participation indirecte dans la gestion des affaires publiques à travers des élections organisées périodiquement sont devenus insuffisants, et les citoyens réclament aujourd'hui une participation effective dans la gestion de leurs affaires et un engagement réel à la formulation, la mise en œuvre et la suivi-évaluation des politiques surtout au niveau local.

Devant cette situation, les gouvernements doivent renforcer leurs systèmes démocratiques par l'adoption des principes de la démocratie participative. Dorénavant, les citoyens n'accepteront jamais d'être considérés comme des gouvernés, ce sont des partenaires qui peuvent s'organiser et contribuer de façon plus consciente et en partenariat avec d'autres acteurs des secteurs public et privé dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le contrôle citoyen de l'action publique est l'une des méthodes qui incarnent cette démocratie participative. A travers ce contrôle le citoyen assure ses droits à l'information sur les méthodes adoptées dans la gestion de ses affaires, et la possibilité d'intervenir et de contribuer de façon constructive dans les processus décisionnels, il n'est plus passif et il peut déterminer son destin grâce à son contrôle sur l'action publique, et surtout sur ceux qui décident en son nom.

4-3- Les champs du contrôle citoyen de l'action publique :

Dans les pays démocratiques tous les domaines publics sont considérés comme des champs ouverts au contrôle citoyen et à tous les niveaux de la hiérarchie administrative de l'Etat, toutes les institutions étatiques, et même celles issues des élections comme le parlement et les collectivités territoriales, doivent assumer leurs responsabilités et rendre compte sur la manière dont elles fonctionnent et les résultats obtenus. En effet, on peut déterminer les champs du contrôle citoyen dans les domaines suivants (BALOGOUN, 2017) :

4-3-1- Le contrôle de l'exécutif : qui contient le contrôle des administrations centrales de l'Etat (le gouvernement et les ministères sectorielles), les administrations déconcentrées au niveau local et les collectivités territoriales. Le contrôle de l'exécutif se traduit par « des procédés et moyens d'action qui ont pour objet la vérification de l'activité ou de certaines activités de l'administration afin de s'assurer que celle-ci agit en vue de satisfaire les besoins d'intérêts générales pour lesquelles elle a été créée, dans la sphère de ses compétences, dans le respect de la légalité, et dans les limites des moyens mis à sa disposition » (BATSELE, 1996, p. 7). **Exemple :** outre l'élaboration des lois, le rôle du parlement (qui représente les citoyens) consiste dans le suivi et l'évaluation du travail du gouvernement qui représente le pouvoir exécutif. Et au niveau local, les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales peuvent être contrôlées par les associations et les organisations de la société civile.

4-3-2- le contrôle des institutions législatives : évidemment, les institutions législatives sont composées des membres choisis par le peuple à travers des élections. Par conséquent, le contrôle doit s'effectuer pour s'assurer que la volonté des citoyens est respectée, et ces institutions jouent pleinement leur rôle dans l'élaboration des lois et le suivi de l'action gouvernementale.

4-3-3- Le contrôle des institutions judiciaires : le rôle de ces institutions consiste dans le maintien d'un Etat de droit dans lequel tout le monde soumis aux règles de la loi, et le pouvoir judiciaire est indépendant par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif. Le contrôle citoyen englobe le fonctionnement des tribunaux, l'exécution des décisions de la justice, l'existence ou non des abus, et surtout l'indépendance et la crédibilité des juges et de tout le personnel du secteur judiciaire.

4-3-4- Le contrôle du secteur privé : dans une stratégie de bonne gouvernance le secteur privé est un partenaire, et la fourniture de plusieurs services est assurée par des entreprises appartenant à ce secteur. Par conséquent, les citoyens et leurs représentants doivent contrôler les services fournis à l'administration publique ou à la population par les entreprises privées (qualité des biens et services fournis, délai d'exécution et respect des contrats, degré de partenariat, coût des produits, effets sur la santé publique...etc.).

4-4- Les acteurs du contrôle citoyen de l'action publique :

4-4-1- Les instances du contrôle officiel : les dépenses publiques et les activités administratives sont légalement encadrées et contrôlées par des institutions étatiques créées spécialement pour le suivi de l'action publique, ces institutions sont issues généralement des élections libres et démocratiques, leurs membres représentent les citoyens et défendent leurs intérêts, le parlement, les conseils élus au niveau local et la Cour des comptes sont des exemples de ces instances du contrôle citoyen de l'action publique. Mais « le contrôle officiel ne peut pas tout résoudre, entre autre parce que la séparation entre le contrôleur et le contrôlé n'est pas suffisamment garantie » (PINON, 2019).

4-4-2- La presse : la presse induit une forme de contrôle sociale, elle permet aux citoyens de découvrir la réalité de plusieurs questions qui concernent l'action publique, et elle leur donne la possibilité de s'exprimer et de donner leurs opinions sur ces questions, toutefois, la presse agit souvent dans une ambiance chargée d'émotions, ou dans la précipitation (PINON, 2019). Parfois, même le discours médiatique est soupçonné d'être idéologique ou erroné ce qui touche à la légitimité de la presse en tant qu'acteur du contrôle citoyen sur l'action publique.

4-4-3- Les organisations de la société civile : ces organisations jouent un rôle central dans le suivi de l'action gouvernementale de par leur contribution dans la consolidation et le perfectionnement des processus du contrôle, elles organisent de plus en plus l'action citoyenne et donnent les moyens nécessaires pour la rationalisation et l'efficacité de cette action.

4-4-4- Les syndicats : les syndicats contrôlent l'action publique dans des domaines professionnels bien précisés, et malgré qu'ils défendent leurs propres intérêts, ces syndicats contribuent largement dans le contrôle citoyen de l'action publique en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de gestion des affaires publiques dans les différentes institutions étatiques, leur rôle est très important pour le suivi direct des responsables qui se trouvent dans l'obligation de faire impliquer les ouvriers dans les processus décisionnels au sein des institutions qu'ils dirigent.

Chapitre 02 : L'essence de la corruption

I. Définition de la corruption :

La corruption est un phénomène social qui sape les tissus social et économique de plusieurs pays dans le monde et surtout des pays les moins avancés, elle entrave le développement, décourage l'investissement et fragilise les systèmes judiciaires et politiques qui devraient servir l'intérêt général.

Dans une stratégie de bonne gouvernance, la priorité doit être donnée à la lutte contre la corruption pour la préparation d'un climat sain et favorable à l'application de nouveaux principes dans les stratégies et les processus de développement sur tous les plans économique, politique, social et culturel.

1- Définition de la corruption :

La définition de la corruption est très difficile compte tenu précisément des variations culturelles entre les pays du monde, entre le nord et le sud, entre le public et le privé et même entre les élites et l'opinion publique. Ce phénomène ne touche pas tout le monde de la même façon, et il change de visage selon l'organisation, l'institution, le niveau hiérarchique, la région, le pays, etc. Par conséquent, on essaiera de citer uniquement les traits essentiels de la corruption sans entrer dans les détails de confrontations idéologiques ou académiques sur la signification de ce terme.

D'une manière générale, la corruption consiste dans la violation d'un ensemble de principes et de valeurs juridiques et éthiques en sacrifiant l'intérêt général à des intérêts privés (personnels, corporatistes, partisans, etc.), c'est l'accès à des moyens et des ressources publiques en les utilisant pour la réalisation des fins et des objectifs privés, elle s'exprime donc avec l'intensité à l'interface du public et du privé et en particulier dans les secteurs où le décideur public n'est pas soumis à des règles totalement contraignantes . C'est-à-dire que la corruption corresponde au non application et au non-respect de la loi surtout par les agents publics.

Transparency International la définit comme suite : «la corruption résulte du comportement de la part d'agents du secteur public, qu'il s'agisse de politiciens ou de fonctionnaires, qui s'enrichissent, eux ou leurs proches, de façon illicite, à travers l'abus des pouvoirs publics qui leur sont confiés » (OCDE, 2008, p. 25). A partir de cette définition, on peut dire que la corruption apparue dans le cas où les décideurs préfèrent leurs intérêts et ceux de leurs proches (leurs familles, leurs amis, etc.) au détriment de l'intérêt général et qu'ils violent la loi et tous les principes de l'éthique professionnelle adoptés dans leur environnement.

Malgré que la définition de Transparency International considère la corruption comme un trait de la sphère publique, c'est-à-dire qu'elle n'existe que dans les institutions et les administrations étatiques, ce phénomène peut caractériser aussi les activités des entreprises du secteur privé, et même dans ce dernier cas, les répercussions seront également néfastes pour le développement et pour l'intérêt général.

2- Les caractéristiques de la corruption :

Dans un article publié par EYEBIYI dans le journal des Africanistes en 2004, la corruption est caractérisée par (EYEBIYI, 2014, pp. 177-178) :

- ✓ Elle apparue dans un environnement qui encourage les acteurs à inventer des règles pour favoriser leurs actes corrompus, cet environnement est caractérisé à son tour par l'absence de la démocratie, du principe de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la liberté d'expression, de la transparence, d'une participation effective des citoyens dans la gestion des affaires publiques, etc. en d'autres mots, la corruption apparue dans un environnement caractérisé par la mauvaise gouvernance.
- ✓ La corruption génère des pratiques détournant la justice de ses fonctions de régulation sociale. C'est-à-dire que les corrompus inventent des stratégies pour bloquer les fonctions du pouvoir judiciaire dont l'objectif est d'échapper aux sanctions potentielles de la transgression de la loi. Parfois, même les services de ce pouvoir judiciaire peuvent être utilisés par les personnes corrompus pour des fins et des intérêts privés.
- ✓ La corruption repose sur des mécanismes de production et de reproduction qui renverraient à certains traits forts des pays les moins avancés, et se développe grâce aux relations de favoritisme et de clientélisme.

3- La corruption et la religion :

L'importance de la religion pour la société réside dans sa contribution à la réalisation de la justice, de la stabilité, de la sécurité et de la sûreté. Son rôle est très important dans une stratégie préventive de la lutte contre la corruption, elle contribue à la maîtrise des comportements des individus et à leur mise en cohérence avec les exigences de l'environnement social et culturel dans lequel ils vivent.

D'une manière générale, on peut expliquer les relations qui peuvent exister entre la religion et la corruption dans les éléments suivants :

- ✓ La religion comprend de nombreuses valeurs éthiques qui encouragent l'appréciation, le respect du temps, le non-gaspillage, le maintien de la confiance, la responsabilité... et d'autres valeurs qui constituent un rempart imprenable contre la propagation de la corruption.
- ✓ La religion encourage les gens à adopter des comportements souhaitables dans leur environnement social et les rend plus aptes à respecter les règles juridiques et éthiques dans cet environnement.
- ✓ La religion exerce un contrôle automatique et continu sur les individus pour les protéger contre la déviation morale, ce contrôle permet de réduire le risque de propagation du phénomène de la corruption dans la société.
- ✓ La religion exerce une fonction dissuasive qui contribue grandement à réduire la corruption, car elle comprend de nombreux principes dont la pénétration conduit à une exposition au rejet et à la désapprobation dans la société.
- ✓ Certaines personnes peuvent exploiter la religion pour atteindre des objectifs illégaux et immoraux. Cela se produit en particulier dans le domaine politique lorsqu'un parti

politique utilise des slogans religieux pour gagner le pouvoir, et cela peut également se produire dans d'autres domaines, y compris le domaine économique.

II. Les types de la corruption :

Comme nous l'avons déjà souligné, la corruption est un phénomène très dangereux qui a des répercussions négatives sur les processus de développement et sur la stabilité des sociétés en générale, et qui touche presque tous les domaines de la vie dans les pays où il se propage. Notre objectif dans cette partie est d'aborder les principaux types de la corruption qui sont : la corruption politique, la corruption financière, la corruption administrative, la corruption économique et la corruption éthique. Il faut mentionner, tout d'abord, que la distinction entre ces types ne sert qu'à une meilleure compréhension du phénomène, car ils ne peuvent pas être séparés dans la réalité.

1- La corruption politique :

Nous commençons par la corruption politique parce qu'elle est considérée comme locomotive des autres types. Quand la classe politique dans un pays est corrompue, tous les autres secteurs de la vie dans la société se transforment aux champs fertiles à l'expansion de ce phénomène, compte tenu la diminution du contrôle politique sur les activités dans tous les autres domaines.

La corruption politique consiste dans l'utilisation des institutions et des administrations publiques par les hommes politique pour atteindre 'illégalement' leurs propres objectifs ainsi que ceux de leurs amis et de leurs proches. Lorsque ce type de corruption se propage dans une société, les postes clés dans la politique se transforment en opportunités pour s'enrichir au détriment des populations et pour tisser des réseaux sociaux et occuper des positions permettant de profiter au maximum des avantages illégaux dans la plupart des cas.

1-1- Les formes principales de la corruption politique :

La corruption politique peut prendre plusieurs formes, les plus répandus sont :

- ✓ La forme la plus répandue consiste dans les pots-de-vin, c'est une forme de corruption à travers laquelle un responsable politique (ou un fonctionnaire) favorise une personne en échange d'argent, des services ou des biens.
- ✓ L'utilisation illégale de l'argent (et surtout de l'argent publique) dans les activités politiques comme les compagnies électorales pour des fins et des objectifs immoraux (Ex : l'achat des voix électoraux et le changement de convictions politiques).
- ✓ Le détournement des fonds publics car les responsables élus sont chargés de la gestion de grosses sommes d'argent, et par manque de contrôle, ils détournent une partie de ces sommes dans leurs comptes personnels.

- ✓ Les chantages politiques utilisés comme sources de pouvoir, à travers lesquels une personnalité politique menace d'autres personnes de se comporter d'une certaine manière.
- ✓ On peut ajouter à ces formes l'élaboration des lois et des règles juridiques pour assurer l'intérêt d'une personne ou d'un groupe et non pour l'intérêt générale (Ex : le changement d'un ou de plusieurs articles constitutionnels pour permettre à une personne de rester président toute sa vie).

2- La corruption économique :

Généralement, les répercussions du phénomène de la corruption sont plus claires dans le domaine économique où les différents acteurs dans la société se battent chacun pour ses propres intérêts, et les détenteurs du pouvoir utilisent tous les moyens légitimes et illégitimes pour imposer leur logique surtout quand les contraintes juridiques et éthiques sont absentes.

2-1- Les formes de la corruption économique :

Il existe plusieurs formes de corruption dans le domaine économique au sein des deux secteurs public et privé qui se traduisent par des comportements et des activités illégaux ou immoraux. Dans cette partie, on va regrouper ses formes dans trois catégories (LATRECHE, 2016, pp. 24-26) :

2-1-1- Les activités dissimulées :

Ce sont des activités légales et productives d'un point de vue économique, mais qui s'exercent loin du contrôle de l'administration fiscale de l'Etat pour des raisons différentes. Ainsi les personnes qui l'exercent sont considérés comme des corrompus à cause de l'évasion fiscale qui peut menacer la stabilité de l'économie et réduit largement les revenus de l'Etat.

2-1-2- Les activités informelles :

Ces activités se trouvent dans des entreprises de différentes formes dépourvues d'une organisation stables et appartenant à des ménages dont le capital utilisé n'appartient pas aux unités de production tant que telles mais à leurs propriétaires, les biens de ces entreprises ainsi que leurs matériels et peuvent être utilisés sans distinction à leurs besoins (on peut les utiliser pour l'intérêt personnel). Ce type d'entreprise est dépourvu de droit de prêter formellement l'argent et de faire des soumissions ou contacter des marchés.

Les entreprises informelles travaillent également loin de tout contrôle des institutions et des administrations étatiques, et ne payent pas d'impôts à l'Etat.

2-1-3- Les activités illégales :

Même que les deux premiers types d'activités sont également illégaux, ce type contient des activités illégales même dans le marché formel de l'Etat qui sont généralement :

- ✓ La production des biens et des services strictement interdits.

- ✓ Quelques activités dont on ne peut pas l'exercer sans autorisation spéciale par une institution étatique.
- ✓ Le vol.
- ✓ Le recel.
- ✓ Le blanchiment de capitaux.

Enfin, les activités illégales regroupent tous les comportements punissables par la loi dans le domaine économique (la culture de la drogue, le commerce de drogues, la contrebande, le détournement des biens publics, l'utilisation des biens et du matériel public pour des fins personnelles...etc.).

2-2- Les répercussions de la corruption économiques :

Sans reparler des causes de la corruption économique qui consistent surtout dans l'absence de la démocratie, d'une participation des citoyens dans la gestion de leurs affaires ou le contrôle de leurs responsables, et dans l'absence d'une stratégie de bonne gouvernance en générale. On peut dire que la corruption est à l'origine du retard enregistré en matière de développement surtout dans les pays en voie de développement (on va expliquer ces répercussions néfastes dans le domaine économique, en détail, dans la partie : les répercussions de la corruption administratives et financière).

3- La corruption administrative (bureaucratique) :

On peut dire que la corruption administrative est le type le plus répandu car elle se propage dans tous les niveaux de la hiérarchie organisationnelle de l'Etat et ne concerne pas uniquement les niveaux occupant le sommet de cette hiérarchie (petite corruption).

On peut dire que la corruption administrative est le type le plus répandu car elle se propage dans tous les niveaux de la hiérarchie organisationnelle de l'Etat et ne concerne pas uniquement les niveaux occupants le sommet de cette hiérarchie (petite corruption. « La corruption administrative signifie être limitée à un fonctionnaire qui a des responsabilités ou des devoirs dans l'intérêt politique publique. Elle implique des bureaucrates nommés et du personnel de l'administration publique au niveau central ou locale » (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 305).

Ce type de corruption incarne presque tous les autres types sur le terrain, et implique non seulement les agents de l'administration publique mais également un éventail d'acteurs qui sont (SLIMANI & DEBIANE, 2017) :

- a- Le corrupteur :** généralement, c'est une personne privée qui cherche à détourner un intérêt général pour son propre compte en versant un pot-de-vin à un agent public (un fonctionnaire). Le corrupteur peut contacter directement l'agent public ou utiliser un intermédiaire.
- b- Le corrompu :** il représente l'agent ou le fonctionnaire qui investit d'une fonction publique et qui accepte directement ou indirectement un service, une somme d'argent ou un pot-de-vin pour servir illégalement une personne, un groupe ou une institution.

L'implication des fonctionnaires publics dans des affaires de corruption renvoie à un ensemble de facteurs comme l'insuffisance des salaires pour la satisfaction de leurs besoins, le manque ou l'absence du contrôle de l'Etat et de ses institutions spécialisées, le travail dans un environnement corrompu... etc.

- c- Les intermédiaires : parfois, contacter des responsables ou des fonctionnaires publics est une chose très difficile, et même dans le cas où ce contact est possible facilement, le corrupteur et le corrompu évitent de prendre des risques, ils utilisent alors des intermédiaires. Ces derniers occupent une position influente dans un environnement corrompu et ils ont des relations avec plusieurs acteurs ce qui leur permet de d'investir dans les affaires de corruption.

La corruption administrative est très néfaste pour le bon fonctionnement des institutions étatiques ainsi que pour la fourniture des services publics, dans les pays où elle se propage les citoyens trouvent des difficultés à contacter l'administration.

4- La corruption financière :

La corruption financière fait partie de la corruption économique, elle se manifeste sous deux formes principales qui sont : l'évasion fiscale et l'absence des impôts (sur le revenu, sur la TVA, les taxes de vente et les taxes sur le chiffre d'affaires). Dans la première forme ses répercussions sont catastrophiques sur les revenus fiscaux de l'Etat, ce qui risque d'avoir des conséquences budgétaires néfastes à cause de la réduction du ratio impôts/PIB qui mène à des dommages économiques de long terme en augmentant la part de l'économie informelle, en faussant la structure fiscale et en nuisant à la moralité des contribuables. Dans la deuxième forme, l'absence des impôts mène obligatoirement à la réduction de revenus et à la dégradation de la qualité des services publics (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014, p. 4).

5- La corruption éthique :

La corruption éthique se traduit par la disparition ou la dégradation de certaines valeurs fonctionnelles et l'apparition d'autres valeurs dysfonctionnelles dans une société. Ainsi, on peut mesurer ce type de corruption à travers les changements enregistrés au niveau des valeurs et des normes culturelles de cette société. Sur cette base « l'argument culturaliste est certainement celui qui revient le plus fréquemment dans la littérature sur les origines de la corruption. Il suppose que les spécificités culturelles des sociétés expliquent la prévalence de la corruption » (LAVALLEE , RAZAFINDRAKOTO, & ROUBAUD, 2008, p. 6)

III. Les indicateurs de la corruption administrative et financière :

Dans les pays corrompus, les personnes impliquées utilisent des manières et des moyens différents pour atteindre leurs objectifs illégaux, dans ce qui suit on va présenter brièvement les indicateurs principaux de la corruption administratives et financière, sachant que ces indicateurs peuvent prendre différentes formes, et dépendent ainsi à un ensemble de facteurs dont le plus important consiste dans le volume de l'expansion du phénomène de la corruption.

1- Le pot-de-vin :

Il consiste dans une somme d'argent payée illégalement par une personne, un groupe de personnes ou une organisation (le corrupteur) à un fonctionnaire (le corrompu) en échange d'un service (se bénéficier d'une faveur, obtenir un marché, obtenir des informations secrètes, réduction ou annulation d'un impôt...etc.). Un intermédiaire peut s'impliquer pour soutenir les transactions entre le corrupteur et le corrompu. Dans les environnements où la corruption fait partie de la vie sociale et économique le pot-de-vin peut être appelé : bakchich, cadeau...etc.

2- Le favoritisme :

Le favoritisme consiste dans le fait d'accorder des faveurs injustifiées ou d'octroyer des avantages à une ou plusieurs personnes sans tenir compte de la loi, des compétences, de l'équité ou du mérite. Les bénéficiaires du favoritisme peuvent être des proches, des amies, des membres de famille...etc. Ce phénomène caractérise surtout les sociétés traditionnelles ou les systèmes autoritaires, il a des répercussions catastrophiques sur les processus de développement parce qu'il est basé sur de critère subjectifs.

L'exemple le plus claire du favoritisme est le fait de choisir une personne parmi des candidats dans un recrutement sur la base de ses relations personnelles avec les membres de la commission chargée du recrutement.

3- Le clientélisme :

Il est difficile de distinguer entre le pot-de-vin et le clientélisme, ce dernier consiste dans l'utilisation de l'argent par une personne pour obtenir illégalement des services ou assurer le soutien d'autres personnes, c'est-à-dire qu'il existe des relations de clientélisme entre les deux parties (service ou soutien contre l'argent. Alors, sans cet argent pas de service et pas de soutien).

Exemple : dans le domaine politique, une personne ou une partie politique peut utiliser illégalement de l'argent pour augmenter le nombre de sa clientèle politique qui doit le soutenir lors des échéances électorales à venir. Le pire dans le clientélisme politique est que les personnes changent leurs convictions et leurs opinions par l'argent, ce qui peut nuire au déroulement des processus démocratiques et à la légitimité des résultats électoraux.

4- La médiation :

La médiation dans le domaine de la corruption est le recours à une personne qui a du pouvoir ou des relations dans un domaine précis en demandant son intervention pour obtenir illégalement une faveur, un service ou des informations secrètes. Dans les environnements corrompus la médiation est un élément central dans presque toutes les affaires administratives et économiques.

5- L'extorsion :

C'est le fait d'obtenir quelque chose par violence, menace de violence ou contrainte (un service, une signature, un engagement...etc.), ce fait est illégal ou au moins immoral, il se retrouve surtout dans les pays autoritaires et dictatures dont les conditions d'un Etat de droit sont absentes et les gens qui ont le pouvoir (surtout les responsables occupants le sommet de la hiérarchie administrative dans les institutions étatiques) utilisent tous les moyens pour faire obéir les personnes les plus vulnérables.

Exemple : un responsable administratif peut menacer ses subordonnés pour qu'ils exécutent ses instructions illégitimes et illégales, les subordonnés obéissent pour éviter l'exécution de ses menaces (comme le licenciement).

6- La falsification :

La falsification consiste dans la modification de quelque chose ou de sa nature pour obtenir illégalement des avantages indus, ce type de corruption est utilisé par toutes les catégories sociales et à tous les niveaux, il se propage de plus en plus dans les sociétés réputées par des administrations faibles et corrompues, et un contrôle insuffisant à cause de l'absence des techniques et des moyens permettant le perfectionnement de ce contrôle. Les agents publics peuvent s'impliquer dans des affaires de falsification en modifiant des papiers pour des gens qu'ils connaissent.

Exemple : la modification des informations d'un acte de naissance (date ou lieu de naissance, le nom...etc.) pour obtenir la nationalité d'un pays est considérée comme une sorte de falsification administrative.

7- Le pillage de l'argent public et les dépenses illégales :

Le pillage de l'argent public est l'utilisation de cet argent illégalement pour des fins et des objectifs privés. Max Weber a expliqué déjà les répercussions négatives de la non distinction entre le public et le privé, dans les pays modernes les agents publics assurent des services publics au bénéfice des citoyens, en échange, ils reçoivent des salaires correspondants à leurs efforts, par conséquent, ils doivent dépenser l'argent public dans des projets à intérêt générale et conformément aux règles juridiques adoptées dans leurs domaines d'activités. Ainsi, le détournement de l'argent public ou les dépenses illégales de cet argent est une corruption très répandue surtout dans les pays les moins avancés où la distinction entre le privé et le public est floue malgré l'existence des règles juridique.

Exemple : l'utilisation de l'argent public par un responsable pour acheter des matières de construction afin de construire sa propre maison est une sorte de pillage et de détournement de l'argent public.

8- Le ralentissement des transactions :

Dans les pays corrompus, les transactions sont très lourds à cause de l'adoption des systèmes bureaucratiques très compliqués dans l'administration publique, ces systèmes

encouragent en réalité la corruption et créent des environnements fertiles pour l'exploitation et les marchandages, ce qui nuit à l'économie et réduit largement les investissements étrangers.

9- Les déviations administratives, fonctionnelles et organisationnelles des agents et des responsables publics :

Généralement, l'Etat recrute des agents et des responsables qui doivent travailler pour l'intérêt générale en s'occupant des citoyens chacun dans son domaine, malheureusement dans les pays corrompus ils utilisent leurs positions et leur pouvoir pour leurs propres intérêts ainsi que de leurs proches et leurs amis en négligeant tous les principes légaux et moraux. Dans ce cas, la fonction publique se transforme à une opportunité pour l'enrichissement, l'ascension sociale et l'acquisition du pouvoir illégitime.

10- Les fautes professionnelles :

La faute professionnelle fait partie de toute activité sérieuse car tous les fonctionnaires peuvent commettre des fautes, même les plus qualifiés, mais, il faut distinguer entre deux types de ces fautes : les fautes légères qui font partie de la vie professionnelle et qui n'apparaissent que rarement, elles n'entravent pas le fonctionnement des institutions et les gens peuvent les rattraper rapidement. Et les fautes graves qui se répètent plusieurs fois et qui ont des répercussions catastrophiques sur le fonctionnement, la stabilité et la rentabilité des institutions. Par conséquent, c'est le deuxième type (les fautes graves) qui incarne le phénomène de la corruption.

L'augmentation du volume des fautes professionnelles qui mène à la corruption et le dysfonctionnement des institutions étatiques est considéré comme le résultat direct ou indirect du manque des formations, de la négligence professionnelle et de la défaillance des systèmes de gestion en générale.

11- Le non-respect des horaires de travail et le manque de la discipline professionnelle :

Dans les pays les moins avancés, le temps n'a aucune valeur, et le respect des horaires de travail et des règles organisationnelles sont absentes surtout dans les administrations et les institutions étatiques, dans ces pays les fonctionnaires (les responsables comme les simples employés) ne respectent pas les horaires d'entrer et de sortir de leurs postes de travail, et même pendant le service ils se comportent de manière non professionnelle (ils lisent les journaux, se discutent sur des sujets de la vie privée, se ressemblent dans des bureaux...etc.). Ces comportements sont considérés non productifs du point de vue économique et mènent ainsi à la défaillance des institutions étatiques et à la dégradation des services publics sur tous les niveaux.

12- La divulgation du secret professionnel :

Le secret professionnel consiste dans « l'interdiction faite à certaines personnes de révéler ce qu'elles ont appris dans le cadre professionnel sous peine de sanctions pénales »

(VERDIER, 2007, p. 8). Le respect de ce secret est très important dans tous les domaines de l'activités humaine et surtout dans les domaines économique et sécuritaire (dans le domaine économique les entreprises insistent toujours sur le secret pour rester compétitives, et dans le domaine sécuritaire la divulgation du secret professionnel peut menacer la stabilité de tout un pays). Par conséquent, les informations doivent garder les secrets de leurs entreprises ou de leurs institutions, et la divulgation de ces secrets est une sorte très dangereuse de corruption de par ses répercussions néfastes sur les personnes, les institutions, les communautés et les sociétés.

En effet, il existe d'autres indicateurs de la corruption comme le laisser passer, le laisser faire, la marginalisation dans les milieux professionnels, l'irresponsabilité, l'abus du pouvoir, la négligence, le détournement des biens publics, la non distinction entre le public et le privé... etc. et tous ces indicateurs menacent directement ou indirectement les stratégies de la gouvernance et du développement, et l'Etat doit intervenir pour lutter contre ces phénomènes et maintenir le climat favorable à l'adoption de la bonne gouvernance, parce que dans un environnement corrompu l'application des principes de cette dernière est presque impossible.

IV. Les raisons de la corruption administrative et financière est ses répercussions :

Comme nous l'avons déjà expliqué, les comportements corrompus sont considérés illégitimes au nom de la loi et de l'éthique professionnelle, et le phénomène de la corruption apparu surtout dans des pays où il y a des lacunes dans l'application et le respect des règles juridiques. Les causes de la propagation de ce phénomène sont dues à un ensemble de facteurs différents, dont les plus importants sont abordés dans cette partie.

1- Les raisons de la corruption administratives et financière :

Il est possible de distinguer les points de vue de trois approches théoriques sur les causes de la corruption :

1-1- La première approche : qui distingue les raisons urbaines des causes politiques :

1-1-1- Les raisons urbaines : la propagation du phénomène de la corruption administrative et financière s'explique par le fait qu'il existe un écart important entre les valeurs urbaines dominantes dans la société et les valeurs officielles du travail appliquées dans l'appareil d'Etat.

1-1-2- Les raisons politiques : la corruption augmente généralement dans des pays caractérisés par les conflits autour de l'exercice du pouvoir. Dans une dictature où la légitimité de ceux qui exercent le pouvoir est absente, les responsables politiques adoptent des stratégies illégales pour assurer la stabilité de la société et maintenir ainsi leur pouvoir et leur domination sur les populations. « *Dans certains systèmes, telles les démocraties de marché, la corruption s'opère à l'ombre de l'influence qu'exercent les intérêts privés sur les institutions publiques. Dans d'autres, tels les régimes autoritaires libéralisés, la corruption se manifeste à travers la prise de contrôle, par les dirigeants civils ou militaires, de segments entier de l'économie. Dans certains régimes, telles les monarchies*

absolutistes, les familles régnantes peuvent s'accaparer une partie importante des dépenses gouvernementales » (HACHEMAOUI, 2012, p. 143)

Généralement, l'absence des règles qui organisent la concurrence entre les parties politiques et le manque du contrôle de l'Etat sur cette concurrence sont à l'origine de la corruption dans ce domaine (BAYOUDH, 2006, p. 10).

Exemple : le financement des partis politiques et des compagnies électorales peut favoriser la corruption qui se traduit par la récompense des électeurs, l'utilisation illégale d'argent...etc.

1-2- Deuxième approche : qui distingue entre les causes structurelles, les causes éthiques et les causes économiques :

1-2-1- Les raisons structurelles : la corruption prospère dans un pays quand ses institutions sont faibles ou illégitimes, dans ce cas, ces dernières perdent leur autorité et leurs décisions deviennent inefficaces. Dans certains pays corrompus, la transparence des activités du gouvernement est quasi inexistante et les décisions ont une faible application. Cette situation diminue la légitimité de l'Etat et de ses agents, crée une base solide pour la corruption et augmente les opportunités surtout pour ceux qui occupent les postes clés dans les administrations publiques (BAYOUDH, 2006, p. 7).

Exemple : quand l'appareil judiciaire d'un pays est inefficace dans l'application et la protection de la loi, les fonctionnaires croient qu'ils peuvent détourner les lois sans subir des peines, cette inefficacité encourage l'expansion des comportements corrompus non seulement au sein des institutions étatiques, mais également dans la société toute entière.

1-2-2- Les raisons éthiques : dans certains sociétés la corruption est un mode de vie et les pratiques corrompues sont normales et acceptées pour tout le monde. Ainsi, les pot-de-
vin sont considérés comme des cadeaux et le favoritisme est considéré comme un devoir. Par conséquent, la question d'une culture nationale favorisant la corruption ne doit cependant être rejetée (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 311). Le danger est que toutes les catégories sociales s'impliquent dans les activités de la corruption avec la disparition des éléments contraignants qui peuvent freiner l'expansion de ce fléau social. En d'autres termes, la corruption dans ce cas atteint son apogée et devient systématique. C'est-à-dire « qu'elle touche la société d'une manière généralisée et devient acceptable de par sa nécessité dans les transactions de chaque jour...elle affecte les institutions et influence les individus à tous les niveaux du système politique et socio-économique. Elle est tolérée et considérée comme un mal nécessaire (KHELATOU & KARA, p. 60).

1-2-3- Les raisons économiques : selon certains spécialistes dans le domaine économique, la corruption prospère quand le niveau de la concurrence diminue dans un pays, et le niveau de la concurrence n'augmente que dans un climat ouvert. On peut dire ainsi qu'un système économique fermé est considéré comme un facteur de vulnérabilité pour l'expansion du phénomène de la corruption (BAYOUDH, 2006, p. 9).

Pour éviter les problèmes économiques qui mènent à la corruption, les stratégies de bonne gouvernance préconisent aux pays les moins avancés l'adoption des principes de

l'économie du marché où l'Etat doit diminuer l'intervention dans le domaine de production et s'occupe uniquement par le maintien d'un marché équitable pour encourager la concurrence entre les entreprises du secteur privé.

D'un autre côté, les salaires faibles –surtout dans le secteur public- peuvent encourager le recours à la corruption, à ce stade, des études confirment que les fonctionnaires très mal payés devront souvent avoir recours à des pot-de-vin car leurs salaires sont souvent insuffisants pour satisfaire les besoins de leurs familles.

1-3- Troisième approche : les causes de la corruption sont soit de nature sociale soit complexes :

1-3-1- Les raisons biologiques et physiologiques : ce sont toutes les causes qui sont motivées principalement par ce que l'individu a acquis grâce à la génétique, et tout ce qui est lié au passé antérieur de sa vie, et ce que tout cela a laissé des effets sur son comportement.

1-3-2- Les raisons sociales : les causes sociales de la corruption se diffèrent d'une société à l'autre et correspondent au processus historique de chaque pays. En effet, des attitudes et des pratiques sociales peuvent favoriser et soutenir les comportements corrompus et motiver les individus et les groupes d'individus par des allégeances personnelles de clan ou de tribu, plutôt que par les règles de la loi. Certaines cultures contiennent des éléments dysfonctionnels et favorisent le développement à long terme d'une tolérance qui permet l'expansion de la corruption sans difficulté (BAYOUDH, 2006, p. 10).

Exemple : dans certaines sociétés le favoritisme et le clientélisme sont des éléments essentiels qui substituent les critères techniques et objectifs dans le recrutement des agents surtout dans le secteur public. Au fur et à mesure, ces éléments dysfonctionnels trouveront leur place dans le système culturel de telle ou telle société.

1-3-3- Plusieurs facteurs de risque : certains spécialistes croient que la corruption est liée à de nombreux facteurs différents et interdépendants qui s'interagissent les uns avec les autres pour former un environnement fertile pour l'émergence du phénomène et de son expansion. Certains d'entre eux sont de nature politique, comme la faiblesse du système gouvernemental et l'absence d'une culture démocratique, tandis que d'autres sont d'ordre économique ou structurel comme l'incohérence des structures de gouvernance avec l'environnement dans lequel elles sont appliquées, sans oublier les dimensions culturelles et historiques qui se diffèrent d'un pays à l'autre.

2- Les conséquences de la corruption administrative et financière :

La corruption est un phénomène social très dangereux qui représente des menaces à la stabilité sociale et économique et entrave largement le développement de la société sur tous les niveaux, parmi ses répercussions on peut citer :

2-1- Les répercussions dans le domaine économique :

Sur le plan macroéconomique, la corruption est systématiquement corrélée à des niveaux bas des principaux indicateurs économiques (taux faible de croissance, PIB par habitant réduit et absence du développement humain). Selon les résultats de plusieurs études dans ce domaine, le niveau bas de ces indicateurs économiques est expliqué par un ensemble de facteurs liés au phénomène de la corruption, les plus importants sont (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014, pp. 2-4).

- ✓ La corruption peut encourager les agents publics à allouer les fonds publics, non pas en fonction de l'intérêt général, mais en fonction des opportunités et des intérêts privés. Dans certaines sociétés, la corruption fait partie de mode de vie des citoyens et des agents publics ce qui rend difficile la distinction entre la sphère publique et la sphère étatique, et augmente la manipulation et l'exploitation des biens publics pour des fins privées.
- ✓ La corruption réduit la productivité du capital et constitue un élément important dans le processus décisionnel des investisseurs. En d'autres mots, la corruption décourage les investisseurs –surtout étrangers- à investir leurs argents dans des projets productifs, ce qui diminue l'accumulation du capital.
- ✓ La corruption diminue les revenus de l'Etat parce que ce dernier trouve des difficultés à collecter les impôts. Dans ces pays corrompus, les entrepreneurs ont tendance à se réfugier dans l'économie informelle lorsqu'ils sont confrontés à une bureaucratie lourde et à de hauts degrés de corruption. Parfois, ce sont les agents corrompus de l'Etat (qui travaillent dans le secteur des impôts) qui encouragent le secteur informel ou l'évasion fiscal en coopérant avec les personnes corrompues qui ne travaillent pas dans le secteur étatique.

Sur le plan macroéconomique, la corruption crée un climat qui entrave l'investissement pour les entreprises, dans les pays hautement corrompus les responsables incitent les agents publics à ralentir les procédures routinières ou même à mettre en place des règles supplémentaires pour créer des opportunités de corruption. Dans ce cas, les entreprises peuvent passer plus de temps à négocier la réglementation avec des bureaucrates ce qui les oblige à proposer les pots-de-vin pour régler leurs affaires, ces pratiques se transforment avec le temps à une culture qui caractérise le monde des affaires dans ce climat. A long terme, ces pratiques affectent la productivité des entreprises qui préfèrent gagner de l'argent à travers les pots-de-vin en complicité avec les agents publics au lieu d'investir dans des projets productifs (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014, p. 5).

2-2- Les répercussions dans le domaine politique :

- ✓ Elle favorise l'apparition et le développement de certains phénomènes susceptibles de fragiliser le niveau de confiance entre le citoyen et les institutions étatiques comme le favoritisme, le clientélisme, le laissez-passer, le laissez-faire, le détournement des biens publics, etc.
- ✓ Elle porte atteinte aux droits de l'homme et enferme l'Etat dans un cercle vicieux où il perd rapidement son autorité et son aptitude à gouverner pour le bien commun. Quand

la corruption règne, les libertés et les droits fondamentaux de la personne sont menacés et l'exécution des contrats sociaux et économiques devient imprévisible (UNDP, 2004).

- ✓ Dans cet Etat non démocratique, les citoyens sont écartés et marginalisés par les responsables qui dominent la sphère étatique, ils ne participent pas dans la gestion de leurs affaires, ce qui réduit, bien sûr, le contrôle sur les dirigeants à tous les niveaux de la hiérarchie administrative de l'Etat et permet aux responsables d'augmenter leurs profits dans les zones d'ombre résultantes du manque de la surveillance.

2-3- Les répercussions dans le domaine social :

- ✓ De l'autre côté, plusieurs études confirment la corrélation entre le phénomène de la corruption et les inégalités de revenu, et que ces inégalités mènent à l'apparition de la pauvreté dans les milieux les plus défavorisés et à la dégradation de niveau de vie des populations surtout que ce phénomène est à la base des mauvaises qualités des services publics, de la réduction des dépenses publiques (surtout dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la recherche scientifique)...etc. (TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2014).
- ✓ Elle favorise l'impunité des coupables et réduit l'intégrité des pouvoirs publics, et expose ceux qui recourent à la justice (tout particulièrement les pauvres et les défavorisés) à l'invisibilité et à l'incertitude (UNDP, 2004).
- ✓ Sur le plan culturel, la corruption est la cause principale de la dégradation de certaines valeurs positives et fonctionnelles dans la société comme la confiance, l'honnêteté, la compétence, la créativité et le respect de travail, et à l'apparition d'autres valeurs négatives et dysfonctionnelles comme la méfiance, l'incompétence et toutes les calamités culturelles dans la société.
- ✓ La corruption nuise à la qualité des investissements car les gouvernements corrompus dépensent moins sur l'éducation et la santé (BAYOUDH, 2006, p. 13).

V. La lutte contre la corruption par les organisations internationales :

Les idées que nous avons présentées sur la corruption confirment que ce phénomène est très nocif pour les stratégies de développement et la stabilité des structures sociale, politique, économique et culturelle. Ainsi, l'adoption d'une stratégie de bonne gouvernance nécessite tout d'abord la lutte contre ce phénomène pour préparer le climat favorable à l'application de ces principes. Dans cette partie, on va présenter les programmes préconisés par certaines organisations internationales en matière de lutte contre la corruption.

1- Transparency international :

Transparency international est considérée comme l'organisation la plus active dans le domaine de lutte contre la corruption, l'objectif principal de cette organisation consiste dans la responsabilisation des gouvernements partout dans le monde pour qu'ils assument leurs responsabilités par rapport à la lutte contre la corruption.

Les moyens idéals utilisés et préconisés par Transparency International pour lutter contre la corruption et promouvoir le développement dans une stratégie de bonne gouvernance sont les suivants (DJAGHAM, 2016, p. 17):

- ✓ La sensibilisation de l'opinion mondiale à travers les branches de l'organisation installées dans des pays différents.
- ✓ La préparation, la publication et la diffusion des rapports sur la corruption pour exposer ceux qui ont impliqué secrètement et ouvertement dans toutes sortes de pratiques corrompus.
- ✓ La préparation des études et l'organisation des séminaires sur le phénomène de la corruption dans tous les domaines, dont l'objectif est de trouver des solutions pour lutter contre l'expansion de ce phénomène.
- ✓ L'élaboration de plans de lutte à long terme pour créer la volonté politique des gouvernements et les impliquer dans des stratégies de coopération dans ce domaine de lutte contre la corruption.

2- La convention des Nations-Unies pour la lutte contre la corruption :

La convention des Nations-Unies pour la lutte contre la corruption appelée « la convention de Mérida » est considérée comme le premier accord de coopération internationale dans ce domaine, cette convention a été adoptée lors d'une conférence à Mexico en décembre 2003, elle est entrée en vigueur le 14 décembre 2005 après que 30 Etats l'ont ratifié pour coordonner leurs efforts dans la lutte contre la corruption, et au 31 janvier 2014 elle comptait 169 parties (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 293). Outre les moyens répressifs de lutte, « cette convention a aussi pour originalité un important dispositif de mesures préventives de la coopérations » (DJAGHAM, 2016, p. 14).

Cette convention des Nations-Unies a exigé aux Etats membres la réalisation d'un minimum d'objectifs qui sont (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 294) :

- ✓ L'adoption des politiques et des pratiques souples pour lutter contre la corruption, ces politiques doivent recourir aux stratégies préventives.
- ✓ La création et l'établissement des organes spécialisés dans la lutte contre le phénomène de la corruption.
- ✓ L'établissement des codes de conduit pour les agents publics dont l'objectif est de les éloigner de ce phénomène.
- ✓ L'établissement et la gestion des systèmes appropriés de passation des marchés publics et de gestion ; des finances publiques sur la base de la transparence, de la concurrence et de critères objectifs.
- ✓ L'établissement des mécanismes de signalement public dont l'objectif est d'exposer ceux qui pratiquent la corruption.
- ✓ L'encouragement et la promotion de la participation active de la société à la prévention et la lutte contre la corruption.

3- Le programme de la banque mondiale pour aider les pays en développement dans la lutte contre la corruption :

Ce programme a été lancé par la banque mondiale depuis 1996 pour aider les pays en développement et les accompagner dans la lutte contre la corruption à travers les éléments suivants (DJAGHAM, 2016, p. 16) :

- ✓ Le diagnostic de phénomène de la corruption (sa nature, son ampleur...etc.) de ses causes et de ses conséquences.
- ✓ La réforme des lois de l'Etat dans les domaines législatifs, administratifs et économiques.
- ✓ L'implication de la société civile, des organisations non gouvernementales et des médias dans la lutte contre la corruption.

Ce programme de lutte fait partie d'un programme plus large proposé par la banque mondiale dans le cadre d'une nouvelle stratégie de bonne gouvernance où la reconstruction des institutions étatiques et des principes qui les gouvernent, ainsi que l'implication des acteurs non gouvernementales dans la gestion des affaires publiques sont des conditions incontournables pour le développement.

4- Le fonds Monétaire International (FMI) et la lutte contre la corruption :

Dans le code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière et sa déclaration des principes adoptés par le comité intérimaire du FMI le 26 septembre 1999, l'organisation mondiale insistait sur la transparence des politiques monétaires et financières des Etats membres, « la transparence signifie que le public doit être informé avec clarté, accessibilité et sans délai des objectifs de l'action, de son cadre juridique, institutionnel et économique, des décisions y afférentes et de leur justifications, des données et informations relatives aux politiques monétaires et financière ainsi que des clauses qui rendent les organes financiers comptables de leur actes » (FMI, 1999).

Ces procédures de transparence, d'information et du contrôle représentent en réalité les mécanismes les plus efficaces pour une politique préventive de lutte contre la corruption, surtout que les responsabilités dans le cadre de cette ensemble de mécanismes, sont clairement identifiables, ce qui mène automatiquement à la réduction des comportements abusifs dans le domaine monétaire et financier, le domaine le plus touché par la corruption.

5- Les efforts de l'Algérie pour la lutte contre la corruption :

En Algérie, comme dans la plupart des pays en développement, la corruption est très répandue, et c'est difficile de trouver un secteur d'activité non encore atteint par une forme ou une autre de la corruption, tous les secteurs sont touchés. Les raisons de ce fléau dans le pays sont multiples. Parmi lesquelles on peut citer (LATRECHE, 2016, pp. 27-29) :

- ✓ La faiblesse des institutions de l'Etat.
- ✓ Le mode de règlement des transactions commerciales.

- ✓ L'absence d'ordre public.
- ✓ La lourdeur administrative.
- ✓ Le cout d'accès prohibitif.
- ✓ Une gouvernance opaque.

L'Etat algérien a déployé beaucoup d'efforts pour lutter contre ce fléau social et économique, et a utilisé tous les moyens nécessaires pour l'éradiquer de ses racines. A ce stade, **l'Office Central pour la Répression de la Corruption** est le principal acteur du gouvernement sur le sujet, cet office est créé en 2011 et devenu opérationnel en 2013, c'est un service central spécialisé en charge de la lutte contre la corruption, il rassemble plusieurs services d'enquête criminelle de la police et des experts financiers. Il est chargé de rassembler les preuves, d'enquêter sur les actes de corruption et de faire porter les accusations devant les tribunaux (DEBIH & DEBIH, 2020, p. 320).

Il existe d'autres organes spécialisés dans ce domaine comme (DEBIH & DEBIH, 2020, pp. 320-321) :

- ✓ **La cellule de traitement du renseignement financier (CTRF)** créé en 2002 et opérationnel depuis 2004, sa mission est de recevoir les informations faisant état de soupçons concernant des opérations de financement ou de blanchiment d'argent, renvoyer les dossiers appropriés au procureur compétent, et mettre en œuvre les procédures nécessaires pour prévenir et détecter toute forme de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent.
- ✓ **L'organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC)** créé en 2006 et devenu opérationnel en 2013, c'est un organe indépendant chargé de collecter et d'analyser les statistiques et les tendances de la corruption, et de diriger les efforts en matière d'éducation et de promotion des bonnes pratiques de gouvernance. Cette autorité administrative est dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière.
- ✓ **L'inspection générale des finances (IGF)**, un organe de contrôle permanent chargé d'examiner à posteriori les finances publiques en menant des enquêtes et des poursuites en cas de soupçons en matière de corruption, cet organe travaille sous les instructions du ministre des finances.
- ✓ **La cours des comptes** chargés d'examiner à posteriori les finances de l'Etat dans tous les domaines, elle transmet les dossiers en matière de corruption au procureur général compétent, et informe le ministre de la justice.

Sur le plan juridique, **la loi n° 06-01 du 20 février 2006**, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption sont considérées comme le cadre juridique le plus important dans la stratégie de lutte adoptée par l'Etat algérien ces deux dernières décennies pour les raisons suivantes :

- ✓ La loi n° 01-06 souligne l'urgence et l'importance de la dimension préventive dans la politique nationale de lutte contre la corruption.

- ✓ Elle s'intéresse à la définition de la corruption et d'un ensemble de concepts ayant attachés à ce phénomène (article 2).
- ✓ Elle définit méticuleusement les mesures préventives de la lutte contre la corruption dans les domaines public et privé.
- ✓ Elle encourage l'implication et la participation de la société civile dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption (article 15).
- ✓ Elle souligne la création de l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, son régime juridique, son autonomie, ses missions et ses relations avec l'autorité juridique (articles 17-24).
- ✓ Elle définit également les incriminations, les sanctions et les moyens d'enquêtes en matière de la corruption.
- ✓ Et enfin, elle a défini les modalités de coopération internationale en matière de lutte contre la corruption.

VI. Méthodes de traitement et moyens de lutte contre le phénomène de la corruption :

Il existe plusieurs méthodes ou stratégies de lutte dans ce domaine, et chacune d'elle repose sur des principes et utilise des outils propre à elle. Cependant, les spécialistes soulignent l'importance de l'existence d'un ensemble de conditions que ces stratégies doivent respecter quels que soient les objectifs. Il faut mentionner également que les discours politiques visant l'éradication de la corruption sont idéalistes et que l'adoption d'une stratégie de lutte dans ce domaine ne sert qu'à diminuer les occasions d'échanges corrompus offerts aux fonctionnaires. Les moyens de traitement et de lutte contre le phénomène de la corruption sont en générale les suivants :

1- La distinction entre les actes corrompus et les fautes de gestion :

Nous insistons sur le fait et l'importance de neutraliser tout d'abord les actes de corruption en les distinguant des autres comportements qui peuvent nuire au bon fonctionnement des institutions et des administrations surtout dans le domaine public. Cette distinction est très importante dans toute stratégie de lutte contre la corruption et dans son succès et sa légitimité dans la mesure où elle contribuera au perfectionnement de cette stratégie elle-même, et dans l'application rigide, morale et stricte des règles juridiques sur les comportements effectivement corrompus. A ce stade, il faut « mettre en place des mesures de sécurité entre les actes de corruption et les fautes de gestion qui sont le résultat de l'action, de la quête de solutions et de la bonne foi » (KHELATOU, 2019). Avant d'entamer la lutte contre le phénomène de la corruption il faut dessiner un tableau dans lequel les comportements abusifs doivent être clairs afin d'éviter les perspectives d'impunité d'une part, et l'application arbitraire de la loi à l'encontre des personnes de bonne volonté d'autre part.

2- L'application des sanctions optimales :

Une des causes de la corruption réside dans l'impunité des acteurs déviants et dans le fait qu'ils sont rationnellement déviants, cette dernière expression signifie qu'ils maximisent leur utilité en calculant des gains et des coûts potentiels. Attaquer les dysfonctionnements peut donc nécessiter d'augmenter la contrainte judiciaire (Cartier-Bresson, 2008, p. 161). A ce stade, « *l'incrimination en matière de corruption doit être fondée sur des preuves irréfutables. Les sanctions en matière d'actes de corruption doivent être sévères et exemplaires. Les contrôles à posteriori des finances publiques doivent agir loin de toute instrumentalisation dans la transparence et avec la célérité nécessaire pour ne pas donner le temps aux accusés de camoufler des pièces engageant leurs responsabilités, ou bien de trouver un soutien du pouvoir occulte pour s'en tirer indemne* » (KHELATOU, 2019, p. 32).

3- La réforme du système politique :

Certainement, on ne peut pas lutter contre la corruption en utilisant les mêmes institutions et les mêmes responsables politiques et administratifs. Cette lutte nécessite l'existence d'un environnement différent et des entités capables d'identifier les raisons de ce phénomène et d'intervenir pour l'éradiquer. Les réformes doivent être effectuées dans le cadre d'une stratégie de bonne gouvernance qui touche tous les aspects de la vie politique.

4- La réforme de l'administration :

L'analyse micro-économique propose une large panoplie d'outils dans le domaine administratif visant à réduire les incitations à recourir à la corruption ou à demeurer un maillon de la mauvaise gouvernance (incompétent, fainéant, arbitraire, voleur de biens publics). Les réformes administratives nécessitent en général une hausse des budgets, une augmentation des recettes et un système incitatif améliorant la productivité (Cartier-Bresson, 2008, pp. 160-175).

5- Renforcement du pouvoir (contrôle) social :

Certains spécialistes affirment que la réforme pour combattre la corruption est basée surtout sur le renforcement du pouvoir social, c'est-à-dire à travers l'octroi du pouvoir aux citoyens pour protéger leurs activités politiques et économiques et leur permettre, ainsi, de vérifier les comportements abusifs et illégaux de leurs responsables dans les différentes institutions étatiques. Cette implication des citoyens peut mener à la légitimité et à l'efficacité de institutions (KHELATOU & KARA, p. 66).

6- L'adoption des mesures préventives contre la corruption :

L'apparition et l'expansion du phénomène de la corruption sont considérées comme le résultat d'un ensemble de facteurs comme la pauvreté, le manque du contrôle citoyen sur le travail et les décisions des responsables, l'absence d'une stratégie claire et efficace dans la gestion des affaires publiques, la confusion et la non distinction entre le public et le

privé...etc. Ainsi, une stratégie efficace de lutte contre ce phénomène nécessite tout d'abord l'élimination de tous les facteurs qui mènent aux comportements abusifs pour barrer les routes devant les personnes ayant l'intention de corruption et de l'exploitation illégale de leurs positions professionnelles pour réaliser des objectifs et des intérêts privés au détriment de l'intérêt générale. Parmi les mesures préventives qu'on peut adopter pour limiter l'expansion de ce phénomène on peut citer.

- ✓ L'utilisation de la foi religieuse pour contrôler les comportements des individus, en particulier dans le domaine professionnel.
- ✓ L'adoption d'une stratégie de sensibilisation pour diffuser une culture anticorruption.
- ✓ Encourager les individus à participer à la prise des décisions et les pousser à assumer leurs responsabilités, car ils sont concernés aussi par la lutte contre la corruption.
- ✓ Promulguer des lois dissuasives pour punir les corrompus et resserrer le contrôle sur les actes administratifs, en particulier dans le domaine financier et comptable.

7- La coordination avec d'autres pays et d'autres organisations internationales :

Sous l'impact du phénomène de la mondialisation, la coopération entre les pays et les organisations mondiales pour lutter contre la corruption est devenue nécessaire vue l'internationalisation des activités corrompus et la multiplication des acteurs impliqués surtout avec la montée des transactions économiques à l'échelle internationale et l'apparition des crimes transnationales. Dans ce stade, plusieurs conventions internationales ont été signées pour augmenter la coordination et cerner le phénomène (la convention des Nations Unies en 2003, la convention de l'OCDE en 1997, la convention de l'Union Africain sur la prévention et la lutte contre la corruption, et plusieurs autres convention internationales et régionales partout dans le monde qui visent à coordonner les efforts pour réduire la corruption (DJAGHAM, 2016, pp. 12-15).

VII. Quelques expériences de lutte contre la corruption

Certains pays sont considérés comme des pionniers dans la lutte contre le phénomène de la corruption, car ils ont remporté de nombreux succès dans ce domaine et, grâce à leurs politiques rationnelles, ils ont pu atteindre des taux de croissance acceptables, notamment dans le domaine économique. Dans cette partie, nous essaierons de présenter les expériences les plus importantes de certaines politiques qui peuvent être considérées comme des modèles à imiter.

1- L'expérience Indienne :

Le processus de lutte contre la corruption en Inde est exceptionnel, car les moyens inventés et utilisés pour se faire sont adoptés (imposés) à travers la lutte des populations locales, les protestations et la mobilisation des organisations de la société civile.

La corruption en Inde atteint son apogée au début des années 2000, après l'apparition de grands scandales dans les administrations et les institutions politiques, les plus importants de ces scandales sont ceux appelés « Scandale G2 Spectrum » dans lesquels certains représentants du Parti du Congrès, dont le ministre des télécommunications, auraient touché des pots-de-vin pour l'attribution de licences téléphoniques, et l'affaire Vyapam mettant en cause le recrutement des étudiants en médecine au travers des pratiques douteuses grâce (BELHOSTE, 2016).

Pour exprimer son mécontentement par rapport à cette situation, un activiste appelé Anna Hazare du mouvement « India Against corruption » a entamé une grève de la faim en avril 2011, pour pousser le gouvernement à adopter des stratégies de lutte contre la corruption. Bientôt, de nombreuses personnes et personnalités appartenant aux différentes organisations de la société civile de toutes les régions du pays, ainsi que des immigrés à l'étranger ont rejoint cette militante. En décembre Anna Hazare annonce une nouvelle grève de la faim suivie également par des hommes politiques du Parti Nationaliste Hindou et du parti communiste en réaction à la non-introduction d'un projet de loi anticorruption au parlement. En décembre, le gouvernement a accepté de débattre la proposition au parlement, mais la loi contre la corruption ne sera promulguée qu'en 2013 après un long processus de lutte des organisations de la société civile et de la pression populaire (BELHOSTE, 2016).

Le mouvement Indien de lutte contre la corruption a utilisé des moyens et des outils très efficaces dont les plus importants sont les suivants (BELHOSTE, 2016) :

- ✓ L'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux dans la mobilisation de la société civile, ce qui permet de développer des initiatives originales pour lutter contre la corruption.
- ✓ L'adoption d'un processus d'anonymisation des corrompus depuis 2013, ce qui permet d'éviter la pratique de règlement de compte personnel et de comptabiliser le maximum de témoignages contre un service particulier, dans une ville particulière.
- ✓ La collecte de données, ce qui permet de comprendre un phénomène plutôt présent dans les petites ou les moyennes villes indiennes et qui touche plutôt certaines administrations que d'autres.
- ✓ La mobilisation pour entreprendre des actions concrètes pour tenter d'endiguer le phénomène.

L'expérience indienne nous a montré que la pression populaire et une société civile bien organisée sont des moyens très efficaces pour exercer la pression sur les gouvernements et les obliger d'adopter des stratégies sérieuses pour la lutte contre la corruption.

2- L'expérience de la Singapour :

L'organisation Transparency International a classé, en 2011, la Singapour à la cinquième des pays les moins corrompus dans le monde. Dans ce pays, les scandales liés à la corruption sont très rares grâce notamment aux moyens utilisés dans la lutte contre ce phénomène.

L'expérience de la Singapour dans la lutte contre la corruption est exceptionnelle de par son ancienneté et sa stratégie très efficace, cette expérience est caractérisée par les éléments suivants :

- ✓ La lutte contre la corruption à Singapour n'est pas une question d'aujourd'hui, elle est très ancienne, et le seul organisme responsable de cette lutte dans le pays (Le Corrupt Practices Investigation Bureau) a été créé par les britanniques en 1952, même avant l'indépendance (CHOMAT, 2012).
- ✓ Après l'indépendance de 1965, les autorités en Singapour ont pris l'engagement de continuer la lutte contre la corruption, cette lutte est devenue rapidement l'enjeu majeur pour la cité état, qui adopte un système anticorruption de tolérance zéro (DE BLAUWE, 2013).
- ✓ A Singapour, personne n'est à l'abri lorsqu'il s'agit de la lutte contre la corruption même les responsables de haut niveau. Par exemple, « en 1995, Lee Kuan Yew, le père fondateur de la Singapour, fut accusé d'avoir bénéficié d'une réduction indue de 5 à 7 % sur le prix d'un bien immobilier. Choqué par de telle accusation, il remboursa néanmoins la somme qui lui fut restituée par le promoteur et léguée par la suite à un organisme caritatif » (CHOMAT, 2012).
- ✓ La lutte contre la corruption à Singapour est inscrite dans une stratégie globale de bonne gouvernance, et vise la réalisation de trois objectifs globaux, le premier est de créer le climat favorable aux investissements étrangers, le deuxième consiste dans l'installation d'un système de bonne gouvernance dans lequel les postes et responsabilités sont assignés aux individus qui ont démontré leurs compétences ou aptitudes, alors que le troisième est d'entretenir ou de maintenir un lien de confiance entre le gouvernement et la population.

3- L'expérience de la Turquie :

La Turquie est considérée parmi les pays qui ont beaucoup souffert de la corruption, une étude réalisée en 2001 a montré que dans les deux dernières années qui ont précédé l'année de l'étude, plus de la moitié des personnes qui ont été interrogées, avouent avoir payé des pots-de-vin ou étaient prêts à payer dans certains cas (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, pp. 75-76), signe qui confirme le volume de ce fléau dans la Turquie surtout pendant les deux dernières décennies du 20^{ème} siècle.

La Turquie a adopté une stratégie de lutte contre la corruption depuis les dernières années du 20^{ème} siècle. Cette stratégie a été basée sur les programmes suivants (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, pp. 76-77):

- ✓ Dans le domaine du commerce, TURK EXIBANK (une banque) effectue des campagnes de sensibilisation sur le contenu de la convention dans le domaine du commerce extérieur et sur les recommandations de l'OCDE et oblige les opérateurs concernés à signer un document appelé « engagement contre la corruption » à l'occasion d'une éventuelle demande pour l'exercice d'un commerce extérieur.
- ✓ La Turquie a créé en 1997 la cellule du renseignement financier, sa mission principale consiste dans la collecte d'informations sur la corruption, le blanchiment d'argent et les crimes liés au terrorisme.
- ✓ En 2005 la Turquie a promulgué un nouveau code pénal contenant de lourdes peines sur les actes de corruption même ceux de l'étranger.
- ✓ Elle a créé aussi un organe administratif et financier dont la mission est de détecter les actes de la corruption dans les marchés publics et d'établir une liste noire pour les entreprises corruptrices.

Les résultats de l'application de ces procédures étaient très positifs pour la Turquie et son peuple « les efforts de la Turquie consentis dans la lutte contre la corruption pendant plus de 10 années ont été couronnés de succès, qui s'est traduit par une baisse des niveaux de corruption. Dans le dernier rapport de TI en 2012 la Turquie a obtenu un score de 4,9 et a été classée 54^{ème} parmi 176 pays, la même place occupée par la Malaisie. Alors que son score en 1996 était de 3,54 et 3,8 en 2006 » (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, p. 76).

4- L'expérience des Etats-Unis :

Les Etats-Unis sont considérés comme les plus efficaces par rapport à d'autres pays en matière du contrôle et de la lutte contre la corruption, les juridiques en la matière sont bénéfiques à l'Etat fédérale, et la législation est bien pensée et appliquée, et est prise au sérieux par les citoyens et les responsables. Enfin, on peut présenter les efforts des Etats-Unis pour la lutte contre la corruption, très brièvement, dans les éléments suivants :

- ✓ Aux Etats-Unis, les actes de corruption au niveau local sont traités aux termes du « Criminal Code » et de la « Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act » de 1971, et les 50 Etats américains sont responsables des activités d'application de la loi à l'intérieur de leurs frontières. Mais le gouvernement fédéral peut réglementer l'exercice d'activités qui ne sont pas menées dans un seul Etat, ces infractions font l'objet de poursuites devant les cours fédérales, plutôt que devant les tribunaux étatiques (COREN, 2014).
- ✓ Le département de la justice des Etats-Unis et la SEC exercent un nombre d'activités pour la lutte contre la corruption, l'application de la loi touche les émetteurs ainsi que leurs agents, employés, mandataires ou actionnaires agissant en leurs noms. Cela comprend les citoyens, ressortissants, et résidents des Etats-Unis. Les entreprises américaines et leurs agents et directeurs, de même que les personnes et les entreprises étrangères qui facilitent une fraction alors qu'elles se trouvent sur le territoire des Etats-Unis. « Les ententes de poursuite suspendue des Etats-Unis comprennent toujours une sanction pécuniaire, une date d'échéance et des conditions à respecter au cours de la

durée de l'entente. Les éléments suivants suivent figurer dans ces ententes : rôle des agents de surveillance, exigences relatives à la déclaration volontaire, exercice ou amélioration d'activités de conformité à un programme de lutte contre la corruption dans une entreprise » (COREN, 2014).

Au niveau mondial, on peut dire que les Etats-Unis ont été les premiers à s'en prendre à la corruption internationale pour les raisons suivantes (JOHNSTON, 2012, p. 357):

- ✓ Ils ont adopté la loi de 1977 sur les malversations à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) à la suite de révélations de corruption internationale chez Lockheed et d'autres entreprises américaines.
- ✓ Ils ont aussi été les premiers à adhérer à la Convention de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sur la lutte contre la corruption de 1999. Dans un rapport publié en décembre 2020, cette organisation a félicité les Etats-Unis d'avoir durci leur application déjà ferme des lois anticorruption et encouragé d'autres pays à suivre sa convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

5- L'expérience de la Malaisie :

La Malaisie est considérée aujourd'hui comme l'un des pays émergents les plus dynamiques du groupe de l'Asie du Sud-Est grâce aux réformes appliquées au niveau de son système économique depuis les dernières décennies du 20^{ème} siècle qui contient une stratégie efficace pour la lutte contre la corruption. Les grands axes de cette stratégie de lutte dont les suivants (CHERABI, KHELATOU, & BOULEHBAL, 2014, p. 75) :

- ✓ La Malaisie a légiféré, en 1967, une loi pour la lutte légale contre la corruption, cette loi a été amendée en 1973, 1982 puis 1997 suite à la crise financière des pays sud-est asiatiques qui est due à la corruption dans la sphère financière.
- ✓ L'organisation Malaisienne de lutte contre la corruption l'ACA (anticorruption agency) est forte et indépendante grâce à ses prérogatives très larges et ses ressources les plus performantes, car elle se dote de moyens humains (cadres compétents et intègres), et de moyens financiers très importants. Les membres de l'ACA sont élus (émanant du parlement) et ils ne sont responsables que devant la commission parlementaire chargée de la corruption. Parmi les prérogatives de l'ACA on peut citer : elle peut donner des ordres pour mener des enquêtes, elle assure des enquêtes rapides, tout en maintenant la confidentialité et la protection des dénonciateurs de corruption et elle traite avec prudence et objectivité les cas de corruption.
- ✓ L'ACA a créé en 2003 l'Académie Malaisienne de Lutte Contre la Corruption pour informer les officiers spécialisés dans la lutte contre la corruption soit pour la Malaisie ou les pays voisin.
- ✓ La Malaisie a créé aussi l'Institution d'Intégrité de la Malaisie (IIM), dont l'objectif est d'étudier et planifier l'évolution des procédures anticorruptions et d'organiser des séminaires sur ce phénomène.

6- L'expérience de Hong Kong :

L'expérience de Hong Kong constitue l'un des meilleurs exemples de programme public de lutte contre la corruption, ce pays a mené un programme sur une longue période, aujourd'hui, plus que 30 ans après le début de ce programme, la corruption semble y avoir considérablement diminué après les efforts déployés par le gouvernement et ses partenaires.

Dans sa stratégie de lutte contre la corruption, Hong Kong a commencé par la discussion des objectifs avec les acteurs concernés, ces objectifs sont au nombre de trois (GARZON & HAFSI, 2016) :

- ✓ Le premier est d'imposer le respect de la loi moyennant l'ouverture d'enquêtes et d'engagement de poursuites à propos de cas récents de corruption.
- ✓ Le deuxième est d'assurer la prévention, en agissant sur l'organisation et la culture de l'appareil bureaucratique et en disposant des conseils de l'aide aux entreprises sur les moyens de lutte contre la corruption.
- ✓ Le troisième est d'informer la population des méfaits de la corruption.

Pour la réalisation de ces objectifs, le gouvernement a effectué des changements structurels très importants, et informe ses citoyens sur les répercussions de ce phénomène et les encourage pour qu'ils s'impliquent dans la stratégie de lutte en désosant tout acte corrompu. Ces mesures mènent à l'installation de systèmes moins vulnérables à la corruption.

La commission indépendante de lutte contre la corruption (ICAC) est le moyen principal utilisé par Hong Kong, c'est un organe ne relevant ni de l'administration publique ni de la police, et travail directement sous la tutelle du gouverneur (le premier responsable du pays), ce qui montre l'engagement au plus haut niveau du gouvernement vers cette stratégie anticorruption, celles touchant le secteur public ou le secteur privé, les petits cas où ceux impliquant des hauts fonctionnaires et des cadres d'entreprises (GARZON & HAFSI, 2016).

Le résultat le plus important à Hong Kong dans le domaine de lutte contre la corruption réside dans les changements culturels qu'elle a suscités, les facteurs socioculturels qui jadis contribuaient aux indices de corruption élevés, ont sérieusement diminués après l'application de ce programme. Aujourd'hui, Hong Kong est considérée comme une société qui ne tolère plus la corruption (GARZON & HAFSI, 2016).

Chapitre 03 : L'éthique professionnelle

I. Définition de l'éthique professionnelle et son importance :

Dans le monde professionnel d'aujourd'hui, les compétences ne se limitent plus aux aspects techniques, car il y a d'autres types de compétences éthiques qui doivent être présents chez chaque personne afin de pouvoir s'harmoniser avec l'environnement dans lequel elle travaille. Cette partie s'intéresse à l'identification des compétences éthiques et de leur importance, notamment dans le cadre de l'application des principes d'une stratégie de bonne gouvernance.

1- Définition de l'éthique professionnelle :

Parler de l'éthique, c'est parler de deux choses : des valeurs régissant l'interaction sociale entre les personnes comme le respect, l'appréciation et l'égalité ; et des normes définissant les devoirs et les obligations d'une manière concrète dans un domaine précis. La première chose concerne l'aspect générale de la vie sociale, c'est-à-dire que les valeurs qui déterminent les rapports entre les individus sont incarnées dans la vie de tous les jours, et reflètent largement le système de socialisation de la société. La deuxième concerne le travail dans les organisations et les institutions modernes, et se traduit par ce qu'on appelle la déontologie, c'est-à-dire, l'ensemble de principes et de règles qui gèrent et guident une activité professionnelle.

MERCIER a défini l'éthique comme « la réflexion qui intervient en amont de l'action et qui a pour ambition de distinguer la bonne et la mauvaise façon d'agir » (MERCIER, 2002). Par conséquent, le rôle de l'éthique consiste dans l'orientation des comportements individuels et collectifs vers les actions requises et exigées par la société, dont l'objectif est de protéger les droits d'autrui et créer, ainsi, l'environnement approprié pour la coexistence. Mais, cette fonction d'orientation peut être jouée aussi par la morale et la déontologie, ce qui nous pousse obligatoirement vers la distinction entre ces trois concepts (éthique, morale et déontologie).

Ethique et morale :

Pour certains, l'éthique et la morale sont étymologiquement équivalentes, et elles ont la même signification et la même fonction, « l'éthique » renvoie à une racine grecque, *ethos* (mœurs) et « morale » (mot latin proposé par Cicéron pour traduire le mot grecque éthique), renvoie à une racine latine « *mores* » (MERCIER, 1994, p. 4). D'autres séparent les deux termes, et estiment que la morale se distingue de l'éthique par ce qui suite (HANTRAYE, 2010) :

- ✓ La morale peut être considérée comme étant « une sorte de référence, un ensemble de règles ».
- ✓ La morale peut aussi être vue comme étant un « impératif catégorique », c'est la science du bien et du mal selon la conception de KANT.
- ✓ Au contraire, l'éthique se différencie de la morale par sa proximité à la prise de décision de l'individu (elle a une dimension opérationnelle).

Généralement, le tableau suivant explique mieux les différences entre l'éthique et la morale :

| La morale | L'éthique |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ A une connotation religieuse. ✓ Elle comporte une notion de contrôle imposée de l'extérieure. ✓ Elle porte sur le bien et sur le mal. ✓ Elle nous interpelle, crée des innovations. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Est plutôt de nature laïque. ✓ Elle comporte une notion d'autocontrôle. Elle part de l'intérieur de la personne. ✓ Elle porte sur le positif et le négatif. ✓ Elle nous fait réfléchir et nous responsabilise. |

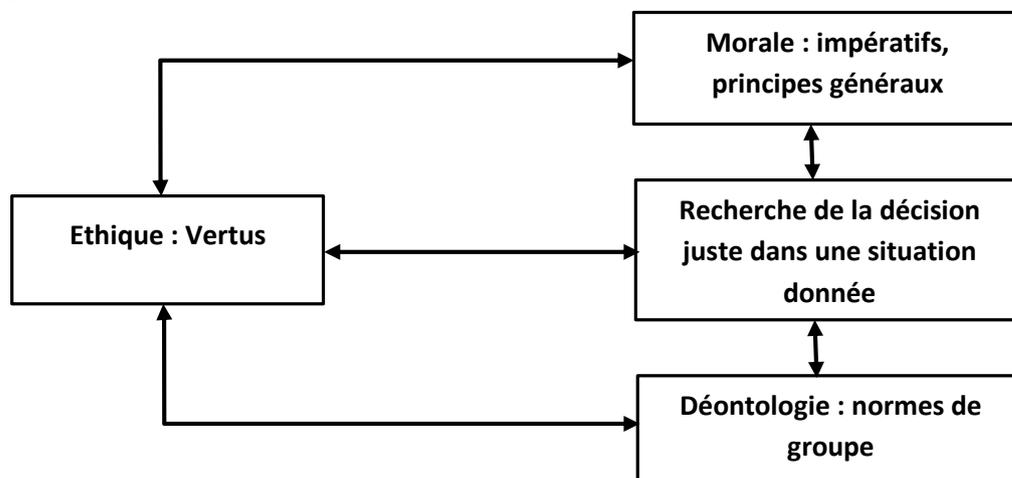
(MARGOT , 2012)

Ethique et déontologie :

On peut dire que la déontologie fait partie de l'éthique, elle « signifie simplement éthique appliquée à un champ professionnel. Et regroupe l'ensemble des règles qui régissent l'exercice d'une fonction professionnelle » (MARGOT , 2012). Dans la déontologie, les questions d'éthique tendent progressivement à conférer une moindre importance aux débats abstraits, ceci au profit d'interrogations appliquées préférentiellement à des situations à la fois diversifiées et délimitées de nos environnements sociaux (l'enseignement, l'économie, l'entreprise, l'écologie, l'industrie armée, la politique, la médecine... etc.). D'un autre côté, la déontologie possède une dimension collective, c'est-à-dire qu'elle explique l'éthique d'un groupe de personnes généralement professionnel (on ne peut pas parler d'une déontologie individuelle).

2- Les démentions de l'éthique professionnelle :

L'éthique professionnelle est basée sur deux démentions, la première est morale, à travers laquelle le comportement d'une personne doit respecter l'ensemble des principes reconnus dans son milieu professionnel. La deuxième est éthique, à travers laquelle la personne doit choisir la bonne décision dans une situation donnée. Lorsque ses démentions concernent une profession et font l'objet d'une reconnaissance officielle il s'agit, dans ce cas, d'une déontologie. Le schéma suivant explique mieux ses deux démentions de l'éthique professionnelle :



(NILLES, 2003)

3- L'importance de l'éthique professionnelle :

L'éthique professionnelle joue un rôle très important dans le maintien d'un environnement de travail caractérisé par le respect entre les personnes appartenant à une entité sociale quelconque (organisation, institution, entreprise...etc.), elle est considérée comme l'un des éléments de base de l'autorégulation de ces entités où chaque personne assume ses responsabilités en respectant les autres et en répondant aux exigences de son environnement. Ainsi, l'importance de l'éthique professionnelle se traduit par les éléments suivants (MARGOT , 2012) :

- ✓ L'éthique met en œuvre des moyens rigoureux d'analyse qui mettent en évidence les failles de la logique et les contradictions du discours et cherche à les dépasser.
- ✓ Elle traite ce qu'il nous faut faire ou ne pas faire, et détermine les choix d'une conduite devant un problème moral.
- ✓ Elle interroge les règles et cherche à leur égard des orientations réfléchies et correctes.
- ✓ L'éthique n'impose pas ses règles d'une manière autoritaire (dans la morale ou la loi, le respect des règles est obligatoire, et tout le monde doit obéir aux exigences de ces règles)
- ✓ Dans un monde en changement permanent, l'éthique est un moyen d'adaptation, car elle renforce les règles de conduite pour qu'elles s'accommodent avec ce changement.
- ✓ L'éthique assure l'équilibre optimal entre les droits individuels et les droits collectifs.
- ✓ Elle est très importante pour orienter les progressions de la science et de la médecine et de leurs moyens nouveaux vers la réalisation des objectifs plus humanitaires.

4- Les objectifs de l'éthique professionnelle :

Les avantages de la mise en œuvre d'une véritable éthique professionnelle sont nombreux dans les institutions et les entreprises d'aujourd'hui et dépassent les simples questions comme la crédibilité, la coexistence, le dialogue social, l'image positive de groupe (professionnel), la notoriété...etc. Les objectifs de cette éthique vont plus loin et interviennent à tous les niveaux d'une société et de ses institutions, parmi ces objectifs on peut citer :

- ✓ L'harmonisation des comportements : l'éthique professionnelle implique que chacun sache qu'elle est sa part de responsabilité et les répercussions de ses actes, cette implication incite l'engagement de la personne par rapport aux attentes des autres dans le milieu professionnel.
- ✓ L'acquisition, par les groupes ou les corps professionnels, d'une autonomie relative et d'une capacité à s'autodéterminer et à s'autoréguler (TERRENOIRE, 1991). Cette autonomie relative et délibérée donne à la personne l'envie de participer aux activités de son entité d'appartenance et de défendre ses intérêts automatiquement.
- ✓ Minimiser le conflit au niveau du groupe professionnel et trouver des solutions aux différents problèmes qui peuvent apparaître à travers l'interaction entre les membres de ce groupe.
- ✓ L'intégration du point de vue des différents acteurs, ce qui mène à l'adoption d'une stratégie de bonne gouvernance.

- ✓ La réduction des coûts de contrôle : l'adoption d'une approche éthique pour gérer les organisations mène automatiquement à la réduction des coûts et des efforts déployés pour le contrôle des personnes occupant la base de la hiérarchie organisationnelle, cette approche assure l'autocontrôle de chacun sans l'intervention des responsables hiérarchiques.
- ✓ La consolidation d'un ensemble de valeurs d'intégrité et de confiance qui constituent les fondements du groupe (société, institution, entreprise...etc.).
- ✓ L'établissement d'un guide de référence de tous les comportements voulus pendant la réalisation des fonctions.
- ✓ L'éthique professionnelle est un moyen utilisé par les organisations modernes pour améliorer leur réputation et pour inspirer la confiance au publique.

II. Les principes de l'éthique professionnelle :

Bien que l'éthique professionnelle se diffère d'un groupe à l'autre, on peut parler d'un ensemble de principes généraux qui devraient être présents dans tout système d'éthique. Ces principes sont absolument nécessaires pour que l'éthique professionnelle joue le rôle fonctionnel qui lui est assigné.

1- L'intégrité :

Malgré la confusion conceptuelle qui attache le concept d'intégrité à d'autres concepts comme l'éthique et la déontologie, on peut dire que ce terme « réfère à quelqu'un ou quelque chose qui n'est pas contaminé, pas endommagé...l'intégrité se rapportera à l'application des normes et valeurs généralement acceptées dans les pratiques quotidiennes » (MAESSCHALCK, 2008), c'est-à-dire que l'intégrité consiste dans l'implication d'une personne dans son milieu social où son comportement doit être en conformité avec les valeurs et les règles qui régissent les interactions et les transactions dans ce milieu.

Dans le domaine professionnel « l'intégrité professionnelle est la qualité de celui qui fait preuve à l'honnêteté dans l'exercice des activités propres à la professions » (KEATING, 2007). C'est le respect de toutes les normes et les valeurs nécessaires pour l'accomplissement d'un travail professionnel, ce respect ne se limite pas aux aspects techniques, il s'étend pour atteindre les aspects sociaux tels que l'appréciation d'autrui et le respect des droits fondamentaux des personnes. D'un autre côté, l'intégrité ne s'agit pas uniquement d'éviter la corruption, la fraude et les fautes graves...etc., elle donne aux membres d'un groupe les principes nécessaires pour que leurs comportements soient efficaces et moraux dans des situations imprévues.

En raison de l'importance de l'intégrité, les organisations modernes tiennent à les gérer de la manière qui leur est bénéfique. Cette gestion peut porter deux formes distinctes (MAESSCHALCK, 2008) :

- ✓ La première forme de la gestion de l'intégrité repose sur le contrôle externe des comportements des membres d'une organisation, l'objectif consiste dans la réduction des transgressions et la prévention de la corruption en appliquant des règles et des procédures formelles et détaillées. Par conséquent, les membres de l'organisation seront punis s'ils agissent de façon non éthique, et récompensés s'ils respectent les normes et les valeurs adoptées formellement par l'organisation de leur appartenance.
- ✓ Par contre, la deuxième forme de la gestion de l'intégrité est basée sur le conseil et le contrôle interne, c'est-à-dire que le contrôle est exercé par les membres eux-mêmes sur leurs comportements. Dans cette approche, les membres de l'organisation ont naturellement une tendance à agir avec intégrité, mais ils ne savent pas quelle est l'attitude adéquate dans les différentes situations, dans ce cas, l'organisation doit travailler sur l'amélioration des compétences dans la prise de décision éthique, au travers des formations interactives, d'ateliers, de codes de valeurs, de coaching personnel...etc.

2- L'objectivité :

Selon « LAROUSSE » l'objectivité est « la qualité de quelqu'un, d'un esprit, d'un groupe qui porte un jugement sans faire intervenir des préférences personnelles...ou, la qualité de ce qui est conforme à la réalité, d'un jugement qui décrit les faits avec exactitude » (LAROUSSE). A partir de cette définition, on peut dire que l'objectivité est liée à deux dimensions de base, la première est la nature du jugement qu'une personne porte sur une question particulière, car ce jugement doit s'éloigner des caractéristiques personnelles et des émotions subjectives (l'appartenance religieuse, l'affiliation ethnique, les relations de parenté et d'amitié...etc.). Quant à la deuxième dimension, elle est liée à la nature de la question qui fait l'objet du jugement, car la personne ne doit pas fournir d'informations qui contredisent cette nature dans la réalité, c'est-à-dire qu'un jugement objectif doit s'éloigner de la fraude et de la falsification.

Dans le domaine éthique, « l'objectivité d'un sujet est liée à des considérations à la fois épistémiques et morales. Elle s'exprime généralement en termes de neutralité, impartialité, désintéressement, ou imparsonnalité. Il s'agit d'une prise de distance du sujet vis-à-vis de lui-même pour se rapprocher de l'objet, étant admis que l'objectivité et la subjectivité sont naturellement exclusives » (WIKIPEDIA, 2020). Par conséquent, l'objectivité professionnelle se traduit par l'évaluation de toutes les questions professionnelles d'une manière équitable ou les personnes ne se laissent pas influencer dans leurs jugements par leurs propres intérêts ou par autrui.

Pour conclure, on peut dire que l'objectivité professionnelle passe par le respect des principes suivants :

- ✓ Le traitement de toutes les personnes avec justice et égalité sans les différencier sur des bases subjectives (sexe, race, origine, niveau social...etc.).
- ✓ Le transfert des faits tels qu'ils sont, tout en évitant de les dénaturer pour satisfaire les caprices de soi ou de certaines parties.

- ✓ L'application de la loi à tout le monde tout en évitant d'interpréter ces articles pour servir des intérêts non professionnels.
- ✓ L'adoption d'un ensemble de critères objectifs pour évaluer la performance des personnes et mesurer leur efficacité dans l'accomplissement de leurs tâches.
- ✓ La séparation complète entre la vie personnelle et professionnelle, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions professionnelles, tout en évitant l'exploitation du travail à des fins personnelles.

3- La confidentialité :

Le respect de la confidentialité est un respect pour le droit à l'intimité et pour le droit de protéger les informations personnelles. Le terme de confiance est très important pour une meilleure définition de cette confidentialité. La confidentialité « est la communication d'un secret qui concerne la personne elle-même. Le confident est celui qui a le privilège de recevoir la confiance de quelqu'un, celui qui accueille ses pensées les plus secrètes. La confidentialité nécessite un climat de sécurité, condition pour s'en permettre à quelqu'un, elle crée un espace intermédiaire, un espace transitionnel qui permet et facilite la rencontre » (BARTHELEMI, MEERSSEMAN, & SERVAIS, 2011, p. 12).

La confidentialité est un principe éthique associé à plusieurs professions et s'appelle dans ce cas la confidentialité professionnelle. Cette confidentialité est très importante dans plusieurs domaines comme la médecine, le droit, l'administration, la religion, l'informatique, le journalisme...etc. le respect de la confidentialité est également un enjeu important pour les métiers du social qui reposent sur l'interaction avec les personnes émanant de l'environnement extérieur.

On peut présenter très brièvement les deux fondements de la confidentialité professionnelle dans ce qui suit (PUECH, 2015) :

- ✓ Crédibiliser une fonction, c'est-à-dire faire que l'on ait confiance à priori au professionnel que l'on rencontre, afin de pouvoir se confier en sécurité.
- ✓ Protéger la vie privée des personnes : elles peuvent parler à un professionnel sans que les informations circulent vers d'autres interlocuteurs.

Ses deux fondements sont, généralement, sécurisés par l'obligation légale de secret qui s'impose au professionnels. En cas où un fonctionnaire transgresse une ou plusieurs règles du secret professionnel il sera condamné et sanctionné.

L'importance de la confidentialité professionnelle consiste surtout dans :

- ✓ Un professionnel soumis au secret se voit reconnu par la loi comme un professionnel en qui on peut faire confiance à priori sans même le connaître.
- ✓ L'existence de cette confiance va favoriser l'expression d'une difficulté et permettre un soutien adapté de la part du professionnel et de son service.
- ✓ Elle va aussi optimiser un véritable travail en commun entre professionnels dans des situations plus ou moins dégradés.

- ✓ Cet espace de confiance ne s'ouvre et se partage qu'à des conditions très précises. Si une personne doit se mettre en danger pour dire une difficulté ou demander une aide, il est probable qu'elle hésitera à le faire.

4- La compétence :

La compétence est « la capacité reconnue en telle ou telle matière en raison de connaissances possédées et qui donne le droit d'en juger » (LAROUSSE, s.d.). C'est une qualification professionnelle qui se décline en savoirs (connaissances), en savoir-faire (pratiques) et en savoir-être (comportements relationnels) ainsi qu'en des aptitudes physiques.

Dans le domaine professionnel, on peut distinguer entre quatre familles de compétences selon le modèle de gestion adopté (ARBOUCHE, 2008, p. 118) :

- ✓ La compétence serait une caractéristique sous-jacente d'un individu présentant une relation de cause à effet avec sa performance moyenne ou supérieure dans une fonction. La définition est extensive puisque la compétence inclut aussi bien des motivations de traits de caractère, des connaissances et des comportements.
- ✓ La compétence se réfère au contenu, à la diversification, à la prévision des savoirs.
- ✓ La compétence est conçue comme un ensemble de connaissances, de capacités d'actions, de comportements, structurés et mobilisés en fonction d'un but et dans une situation donnée.
- ✓ La compétence est définie comme une capacité à résoudre efficacement des problèmes dans un contexte organisationnel, c'est-à-dire de manière à répondre aux exigences de l'organisation.

La compétence n'existe pas en soi, elle réfère toujours à une personne, c'est-à-dire qu'il n'existe pas une compétence sans un individu qui la porte. Les compétences réelles sont des constructions individuelles. Face aux défis professionnels, chaque personne met en œuvre sa propre façon d'agir, mais cette construction individuelle ne signifie pas que le sujet peut adopter n'importe quel comportement parce qu'il existe un ensemble de règles générales qui trace les contours des comportements professionnels acceptables.

Les compétences ne se limitent pas aux aspects techniques pouvant être obtenus par la formation professionnelle dans des centres spécialisés, mais s'étendent pour inclure des aspects éthiques pour aider les individus à se conduire de manière appropriée dans les différentes situations. Ces aspects éthiques s'appellent « les compétences éthiques ».

Les compétences éthiques aident l'acteur à « saisir les démentions éthiques de la situation à laquelle il est confronté, dont il est partie prenante, et puisse agir, s'engager sous des horizons éthiquement justifiables. La compétence éthique présuppose donc à la fois une composante affective (la capacité d'être affecté, où s'entremêlent sensibilité et cognition) et une composante conative (la capacité d'engagement) » (GENARD, 2017).

Conclusion :

A travers ce cours consacré aux étudiants de la troisième année en sociologie, nous avons tenté de présenter une idée claire et approfondie sur la gouvernance et son importance dans les stratégies de développement, notamment dans les pays les moins avancés. L'adoption des principes de la bonne gouvernance est la meilleure solution pour surmonter les problèmes de de la gestion gouvernementale qui affligent actuellement de nombreux pays du monde, en particulier avec la possibilité pour tous les acteurs de la société de participer à la prise de décisions qui les concernent. A ce stade, la lutte contre la corruption et la diffusion d'une culture professionnelle éthique sont les conditions de base pour le succès de cette stratégie dans la réalisation de ses objectifs.

Références bibliographiques/webographiques

- ARBOUCHE, M. (2008). développement des compétences éthiques: une approche par l'éthique des vertus. *management et avenir*, pp. 115-128.
- BALLE, F. (1994). *introduction aux médias*. Paris: Presses Universitaires de France.
- BALOGOUN, B. (2017, 06 19). *le controle citoyen de l'action publique, un outil d'aide à la gouvernance*. Consulté le 05 03, 2020, sur <https://medium.com/@BolaBLG/le-contrôle-citoyen-de-laction-publique-un-outil-d-aide-à-la-gouvernance-n-5-cdf24aad87f8>
- BARTHELEMI, E., MEERSSEMAN, C., & SERVAIS, J.-F. (2011). *Confidentialité et secret professionnel: enjeux pour une société démocratique*. Bruxelles: yapka.b.
- BARTHOULOT, A. (2009, 02 05). *les conséquences de la corruption*. Récupéré sur <https://lesmichels.fr/wp-content/uploads/2019/06/Les-Conséquences-de-la-Corruption-Arnault-Barthoulot-2019.pdf>
- BATSELE, D. (1996). *contole de l'administration*. Bruxelles: Presses universitaires de Bruxelles.
- BAYOUDH, M. (2006). *déterminants macroéconomiques de la corruption*. Consulté le 6 1, 2020
- BEETHAM, D. (2014, 6). conditions for démocratic consolidation . *review of african political economy*, pp. 157-172.
- BELHOSTE, N. (2016, 11 18). *lutter contre la corruption grâce à la société civile: apprendre du cas indien*. Consulté le 07 03, 2021, sur <https://theconversation.com/lutter-contre-la-corruption-grace-a-la-societe-civile-apprendre-du-cas-indien-67496>
- BOULENGER, S., GAUTHIER, I., & VAILLANCOURT, F. (2012). *décentralisation, délégation et dévolution: avantages, inconvénients et mise en place*. Montréal: CIRANO.
- BRAUD, P. (1994). *Manuel de sociologie pratique BRAUD*. Paris: LGDG.
- Cartier-Bresson, J. (2008). *Économie politique de la corruption et de la gouvernance*. Paris: L'Harmattan.
- CHERABI, A., KHELATOU, F., & BOULEHBAL, E. (2014). la lutte contre la corruption, exposé de quelques expériences. *revue d'ECONOMIE et de MANAGEMENT*, pp. 71-79.
- CHOMAT, C. (2012, 09 20). *qui a dit: ma mission était d'établir un gouvernement propre et efficace*. Consulté le 03 08, 2021, sur <https://lepetitjournal.com/singapour/actualites/qui-dit-ma-mission-etait-detablir-un-gouvernement-propre-et-efficace-44876>
- COREN, E. (2014). *corruption dans certains pays sélectionnés*. Consulté le 03 06, 2021, sur <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rgnzd-crm-brf-50/rgnzd-crm-brf-50-fr.pdf>
- CVETEK, N., & DAIBER, F. (2009, 10). *qu'est ce que la société civile*. Consulté le 04 05, 2020, sur <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/madagaskar/06890.pdf>
- DAVAKAN, R. (2017, 07 20). *l'indépendance de la justice*. Consulté le 03 18, 2020, sur <https://www.legavox.fr/blog/rodrigue-davakan/independance-justice-14281.htm>
- DE BLAUWE, A. (2013, 04 01). *le controle de la corruption à Singapour*. Consulté le 03 09, 2021, sur <https://redtac.org/asiedusudest/2013/04/01/la-controle-de-la-corruption-a-singapour/>
- DEBIH, M., & DEBIH, H. (2020). le fléau de la corruption: évolution, mécanismes de lutte et perspectives. *revue des études juridiques et politiques*, 6(2), pp. 296-324.

- DELWIT, P., & DE WAELE, J.-M. (2000). *le mode de scrutin fait-il l'élection?* Bruxelles: Edition de l'université de Bruxelles.
- DJAGHAM, M. (2016). la lutte contre la corruption: une question internationale. *droit et libertés*, pp. 9-19.
- EYEBIYI, E. (2014, 07). la lutte contre la corruption comme objet d'étude en socio-anthropologie: une perspective théorique et empirique. *Journal des africanistes*, pp. 174-194.
- FMI. (1999). *code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière: déclaration de principes*.
- GARZON, C., & HAFSI, T. (2016, 02 16). *l'évaluation des stratégies de lutte contre la corruption: la stratégie de lutte contre la corruption de Hong Kong*. Consulté le 03 09, 2021, sur <https://www.wathi.org/debat-du-mois/ressources/wathinote-levaluation-des-strategies-de-lutte-contre-la-corruption/>
- GAUDIN, J.-P. (2002). *Pourquoi la gouvernance?* France : La bibliothèque du citoyen.
- GENARD, J.-L. (2017). *le "compétence éthique" au delà de ses dimensions discursives et propositionnelles*. Consulté le 03 06, 2021, sur <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2876>
- GUILLEUX, C. (2019, 11 06). *médias et transparence de la vie publique*. Consulté le 05 02, 2020, sur <https://calenda.org/635913>
- HACHEMAOUI, M. (2012). institutions autoritaires et corruption politique, l'Algérie et le Maroc en perspective comparée. *revue internationale de politique comparée*(19), pp. 141-164.
- HANTRAYE, P.-Y. (2010). *l'éthique dans le comportement des vendeurs d'automobiles français en concession: une application en B to C*. Consulté le 02 27, 2021, sur https://www.memoireonline.com/11/10/4088/m_Lethique-dans-le-comportement-des-vendeurs-dautomobiles-franais-en-concession--une-application2.html
- HUYGHE, F.-B. (2012, 06 29). *qu'est-ce que la société civile?* Consulté le 08 04, 2020, sur https://www.huyghe.fr/actu_369.htm
- JOHNSTON, M. (2012). le contrôle de la corruption aux Etats-Unis: la législation, les valeurs et les fondements politiques de la réforme. *reue international des sciences adminietratives*, 78(2), pp. 347-366.
- KADRI, M., & DJAID, B. (2017). *le développement durable et le mécanisme de la bonne gouvernance*. Alger: Office des Publications Universitaires.
- KEATING, B. (2007). *l'éthique et ses principes*. Consulté le 03 02, 2021, sur https://www.cours-examens.org/images/Etudes_superieures/Pharmacie/5_annee/Droit_pharmacetique/Ethique/2_2_1principes2007.pdf
- KHELATOU. (2019). la lutte contre la corruption: quels enseignements en tirer? *revue des réformes économiques et intégration en économie mondiale*, 13(1), pp. 30-38.
- KHELATOU, F., & KARA, S. (s.d.). corruption et développement. *économie et société*, pp. 57-59.
- LACROIS, I., & St-Arnaud, P.-O. (2012). La gouvernance : tenter une définition. *Cahiers de recherche en politique appliquée*, 6(3), pp. 19-37.
- LAKHLAF, B. (2006). *La bonne gouvernance*. Alger: Dar Elkhaldounia.
- LANDRY, G. (2010). *L démocratie*. Québec: lettre en main.

- LAROUSSE. (s.d.). *compétence*. Consulté le 03 05, 2021, sur <https://secretpro.fr/secret-professionnel/fiches-par-theme/secret-confidentialite-conditions-materielles>
- LAROUSSE. (s.d.). *objectivité*. Consulté le 03 04, 2021, sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/objectivité/55365>
- LATRECHE, A. (2016). la corruption et son impact sur l'économie globale en Algérie. *El-Hakika Review*, pp. 21-42.
- LAVALLEE , E., RAZAFINDRAKOTO, M., & ROUBAUD, F. (2008, 12). *les mécanismes à l'origine de la corruption: une analyse sur microdonnées africaines*. Consulté le 06 08, 2020, sur <https://pdfs.semanticscholar.org/90df/090e62dbc6cc5ee4ca03b1300ad8580dda53.pdf>
- LE BART, C. (2016). *citoyenneté et démocratie*. Paris: la documentation française.
- LOUW, R. (2008). *liberté des médias, transparence et gouvernance* LOUW. Johannesburg: Institu Sud-Africain d'affaires internationales.
- LUCIANI, M. (1996). cours constitutionnelles et systèmes électoraux. *annuaire international de justice constitutionnelle*, pp. 416-438.
- MAESSCHALCK, J. (2008, 01 16). *une politique d'intégrité dans la'administration: comment dépasser les bonnes intentions*. Consulté le 03 02, 2021, sur <https://journals.openedition.org/pyramides/191>
- MARGOT , P. (2012, 11 26). *l'éthique: quelques définitions*. Consulté le 02 27, 2021, sur <http://www.prendresoin.org/?p=1216>
- MERCIER, S. (1994). *l'éthique dans les entreprises* . Paris: la découverte.
- MERCIER, S. (2002). une typologie de la formalisation de l'éthique en entreprise: l'analyse de contenu de 50 documents. *revue de gestion des ressources humaines*(43).
- MILLS, A., VAUGHAN, D., SMITH, D., & TABIBZADEH, I. (1991). *la décentralisation des systèmes de santé: concepts, problèmes et expériences de quelques pays*. OMS: Genève.
- NABLI, B. (2017). *L'Etat, doit et politique*. Malakoff: ARMOND COLIN.
- Nations-Unis, S. g. (2004). *qu'est ce que l'Etat de droit*. Récupéré sur <https://www.un.org/ruleoflaw/fr/what-is-the-rule-of-law/>
- NILLES, J.-J. (2003, 03). *l'éthique est une compétence professionnelle*. Consulté le 02 20, 2021, sur http://www.journaldunet.com/management/0404/040432_ethique.shtml
- OCDE. (2008). *glossaire des normes pénales internationales*. Consulté le 05 20, 2020, sur <http://abarkane.yolasite.com/ressources/Corruption.pdf>
- PIMENTEL, C. M. (2002). la sanctuaire vide: la séparation des pouvoirs comme superstition juridique? *pouvoir*(102), pp. 119-121.
- PINON, J. (2019, 10 16). *controle citoyen sur l'action publique*. Consulté le 05 15, 2020, sur <https://www.wecitezens.be/fr/controle-citoyen-sur-laction-publique/>
- PITSEYS, J. (2010). le concept de gouvernance. *revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 65, pp. 207-228.
- PUECH, L. (2015, 11 08). *secret professionnel, confidentialité et conditions matérielles des entretiens*. Consulté le 03 05, 2021, sur <https://secretpro.fr/secret-professionnel/fiches-par-theme/secret-confidentialite-conditions-materielles>
- SALAS, D. (2019). *les 100 mots de la justice* (éd. 2). Alger: ITCIS Edition.
- SLIMANI, K., & DEBIANE, M. (2017). étendu et limites des mesures de lutte contre la corruption dans les marchés publics. *journalforum for studies and economic research*, pp. 14-25.
- SUPIOTE, A. (2015). *La gouvernance par les membres*. Paris: FAYARD.

- TERRENOIRE, J.-P. (1991, 09). sociologie de l'éthique professionnelle: contribution à la réflexion théorique. *sociétés contemporaines*(07), pp. 7-33.
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL. (2014, 3 15). *L'IMPACTE DE LA CORRUPTION SUR LA CROISSANCE*. Consulté le 6 17, 2020, sur https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/helpdesk/Impact_of_corruption_on_growth_and_inequality_2014_FR.pdf
- TREBITSCH, M. (1991). société civile et théorie des formes. *l'homme et la société*(102), pp. 29-31.
- TRUDEL, L. (1990). le pouvoir des médias. *cahiers de recherche sociologique*, pp. 163-169.
- TURK, P. (2010). *théorie générale du droit constitutionnel*. Paris: GUALINO.
- UNDP. (2004, 02). *lutte contre la corruption, note de pratique*. Récupéré sur <http://www.undp-aciac.org/publications/finances/anticor/undp-ati04f.pdf>
- VERDIER, P. (2007). ecret prefessionnel et partage des informations. *journal du droit des jeunes*(269), pp. 8-21.
- WIKIPEDIA. (2020, 05 17). *objectivité*. Consulté le 03 05, 2021, sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/Objectivité>